

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input type="text" value="5/02/2021"/>	Dossier complet le : <input type="text" value="5/02/2021"/>	N° d'enregistrement : <input type="text" value="2021-10724"/>

1. Intitulé du projet
Aménagement d'une voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="BUSSEREAU DOMINIQUE
Président du Département de la Charente-Maritime"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="2 2 1 7 0 0 0 1 6 0 0 7 3 8"/> Forme juridique <input type="text" value="72-collectivité territoriale"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6°b) Autres Voies (techniques de stabilisation des sols)	IOTA - rejets d'eaux pluviales - rubrique 2.1.5.0 : déclaration - l'emprise est inférieure à 20 ha Remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau - rubrique 3.2.2.0 : autorisation si surface concernée (indéterminée à ce jour) est égale ou supérieure à 10 000 m ² imperméabilisation des zones humides ou de marais - rubrique 3.3.1.0 : déclaration a minima selon les emprises du projet (indéterminées à ce jour).

4. Caractéristiques générales du projet
<p>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</p> <p>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</p> <p>le projet d'aménagement d'une voie pour desservir le port de commerce de Tonnay-Charente se situe au sud de la voie ferrée SNCF (en activité - ligne Nantes - Bordeaux), entre l'avenue du Pont Rouge à l'ouest et le quai de la libération à l'Est. Le linéaire total avoisine les 3 km. Le projet longe la voie ferrée sur l'emprise d'un délaissé ferroviaire (ancienne voie désaffectée) et se connecte au site portuaire en activité.</p> <p>Le projet consiste à réaliser les opérations suivantes :</p> <p>l'aménagement d'un point de raccordement sur la RD 739 (avenue du Pont Rouge) qui préservera et évitera l'ancienne maison du gardien du site TIMAC (au titre du patrimoine industriel), et si possible l'alignement d'arbres situé le long de la voie ferrée sur les emprises actuelles de la TIMAC, via un carrefour plan en "Té" avec potentiellement une voie de tourne à gauche sur la RD739 et des feux de signalisation ; la construction d'une voie d'un linéaire de 3000 mètres environ, une chaussée bidirectionnelle de 6 mètres et des accotements enherbés de 1 mètre, (surface chaussée imperméabilisée d'environ 17700 m²) ; la création de bassins de rétention, permettant de recueillir les eaux pluviales issues de la chaussée (surface bassin : indéterminée à ce jour)</p>

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'aménager une nouvelle desserte du port de commerce de Tonnay-Charente qui permet de supprimer le transit poids-lourds du centre-ville de la commune. Ce projet est un préalable à la mise en œuvre du schéma de développement du port de commerce qui vise à valoriser le foncier industrialo-portuaire existant et accueillir de nouvelles activités sur site par voie de recyclage foncier, bénéficiant d'un accès maritime. Cette voie assurera une meilleure sécurité des trafics portuaires actuels (24 000 PL / an).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront dans un premier temps à dégager les emprises.

Suivront les décapages de terre végétale, les mouvements de déblai / remblai.

La voie étant envisagée principalement en léger remblai sur les emprises ferroviaires abandonnées existantes, la couche de forme sera constituée de matériaux granulaires. Son épaisseur sera définie suite aux résultats de l'étude géotechnique. Un réseau de fossé ou noue sera réalisé en parallèle de l'infrastructure pour collecter les eaux du bassin versant routier. Ces dernières feront l'objet de rétention avant rejet dans le milieu naturel.

La voie portuaire sera réalisée hors circulation et tiendra compte des enjeux environnementaux dans la mesure où la phase travaux pourrait avoir un impact (saisonnalité par exemple).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le statut de la voie portuaire sera celui d'une voie privée - seuls les trafics du port de commerce et des entreprises présentes y auront accès. Les caractéristiques de l'aménagement devront être conformes aux réglementations en vigueur (guide ARP, guide ACI,...). Le PN situé au centre de la zone d'étude sera maintenu car l'accès aux parcelles agricoles et naturelles s'effectue par ce seul accès. La priorité sera donnée au trafic de la voie portuaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU)
autorisation de loi sur l'eau (IOTA)
déclaration d'utilité publique (DUP)
déclaration de projet
autorisation de défrichement
évaluation des incidences Natura 2000
autorisation au titre des sites classés
recensement zones humides
mise en compatibilité des documents d'urbanisme au titre des EBC (sous réserve)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
linéaire	2950 mètres
largeur de voirie	6 mètres
surfaces revêtues	17 000 m ²
surfaces des accotements enherbés	5900 m ²
surfaces des bassins - talus - fossés	indéterminées à ce jour

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

17430 TONNAY-CHARENTE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 56' 14" 0 Lat. 45° 57' 16" N

Point d'arrivée :

Long. 0° 53' 54" 0 Lat. 45° 56' 35" N

Communes traversées :

TONNAY-CHARENTE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type 1 : vallée de la Charente entre Bords et Rochefort Type 2 : estuaire et basse vallée de la Charente
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tonnay-Charente est une commune littorale riveraine d'un estuaire (la Charente).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tonnay-Charente est une commune située dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tonnay-Charente est concernée par le PPBE des infrastructures routières de l'Etat et du Département ; la zone d'étude n'est pas concernée par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tonnay-Charente dispose d'un monument historique : le pont suspendu qui bénéficie d'un périmètre de protection modifié. le projet n'est pas situé dans le PPM.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire ZH réalisé en 2018 à l'initiative de la Communauté agglomération de Rochefort n'est pas communicable (source PLU Tonnay Charente).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tonnay-Charente est concernée par un PPR submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entreprise TIMAC apparait dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin de la Charente : la commune intègre les sous-bassins suivants : La Charente du canal Seudre-Charente au confluent du canal de la Daurade (inclus) La Charente du confluent de la Boutonne au confluent du canal Seudre-Charente
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans le site "estuaire et basse vallée de la Charente (ZPS FR5412025 et ZSC FR5400430)".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude relève du site classé "estuaire de la Charente".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré des mesures d'évitement et de réduction, la réalisation du projet pourrait entraîner selon son emprise la destruction définitive de différentes habitats utilisés par la faune - cf note de synthèse 11/2020 en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré des mesures d'évitement et de réduction, la réalisation du projet pourrait entraîner une perte de surface pour plusieurs habitats d'intérêt communautaire dont deux à enjeux modérés et un à enjeu fort - cf note de synthèse 11/2020 en annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf note de synthèse 11/2020 en annexe page 34 à 36.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend appui sur un ancien délaissé ferroviaire désaffecté ; ce délaissé non entretenu s'est refermé en certains endroits.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de desservir le site portuaire de Tonnay-Charente qui comprend des ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par des risques de submersion marine et d'inondations par débordements de la Charente.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à créer une voie de desserte portuaire - ce trafic emprunte actuellement des voies publiques traversant des secteurs urbanisés ; il s'agit donc d'un report de trafic portuaire sur une voie dédiée ; les nuisances générées existent déjà.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet consiste à créer une voie de desserte portuaire - ce trafic emprunte actuellement des voies publiques traversant des secteurs urbanisés ; il s'agit donc d'un report de trafic portuaire sur une voie dédiée ; les nuisances générées existent déjà.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic lié aux activités portuaires s'effectue principalement en période diurne. Les mouvements de nuit sont exceptionnels.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste à aménager une voie de desserte portuaire - ce trafic emprunte actuellement des voies publiques traversant des secteurs urbanisés ; il s'agit donc d'un report de trafic portuaire sur une voie dédiée ; les nuisances générées existent déjà.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La voie portuaire dédiée a pour objectif de supprimer les trafics PL générés par l'activité du port dans le centre ville de Tonnay-Charente sur un linéaire inapproprié à ce type de trafic. Pour autant, le porteur de projet a pour ambition de générer des impacts résiduels limités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'ouvrage envisage de réaliser le projet en mettant en œuvre les mesures d'évitement et de réduction dès qu'elles sont possibles ; pour autant, la réalisation de cette voie de desserte portuaire générera probablement des incidences négatives résiduelles sur des espèces protégées et leurs habitats tant en phase travaux que d'exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
pré-diagnostic - note de synthèse - SCE - novembre 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Rochelle

le,

04/02/2021

Signature

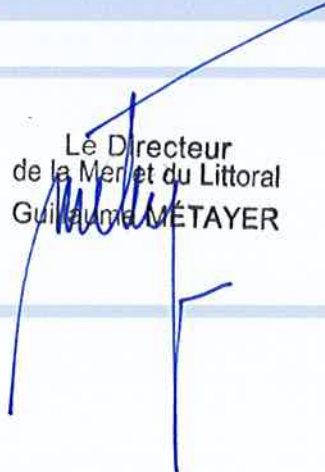
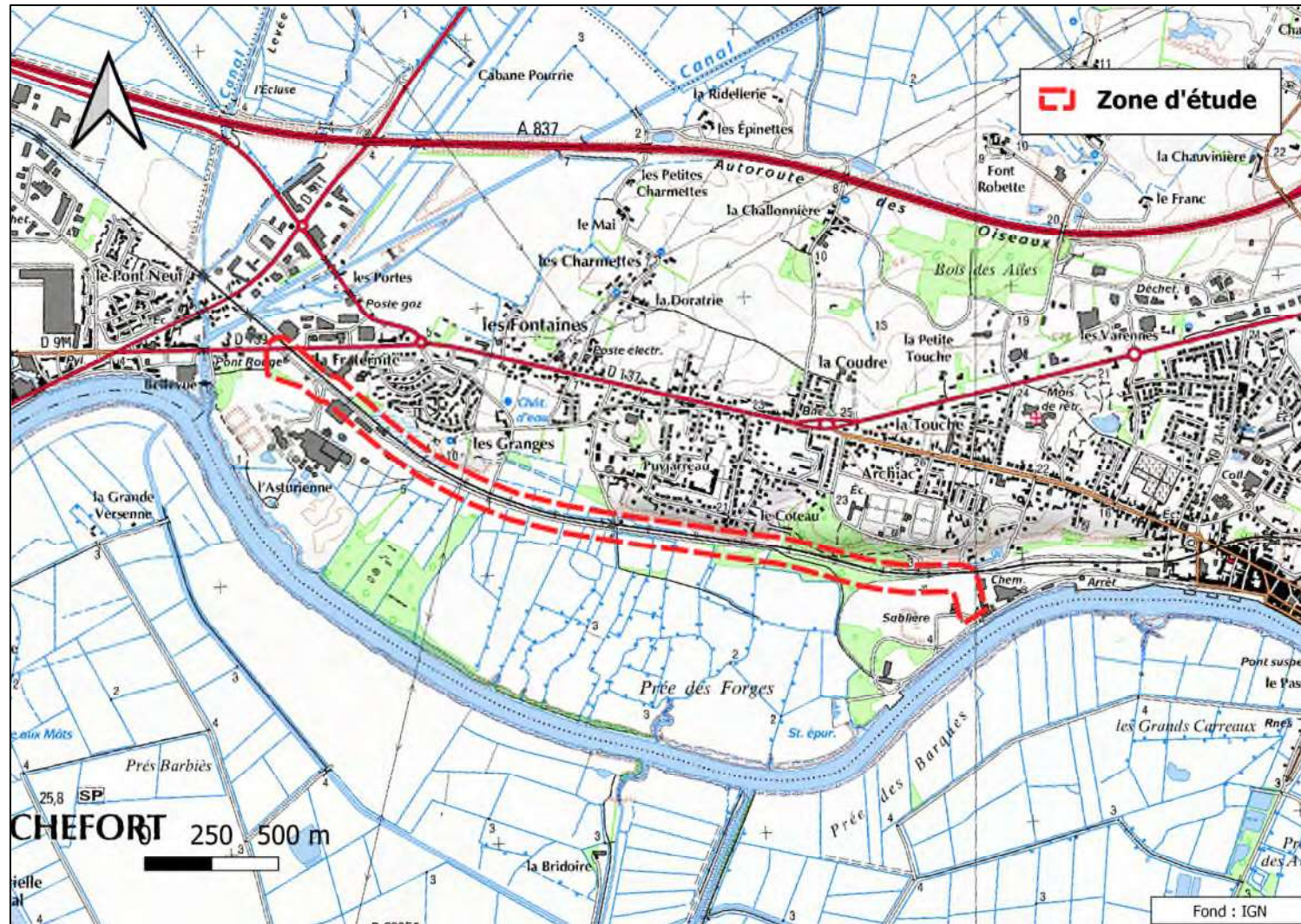

Le Directeur
de la Mer et du Littoral
Guillaume MÉTAYER

Figure 1 : Plan de situation et zone d'étude



Voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente (17)

Photo 1 – paysage lointain – photo du 18/02/2020



Voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente (17)

Photo 2 – environnement proche – photo du 08/11/2019

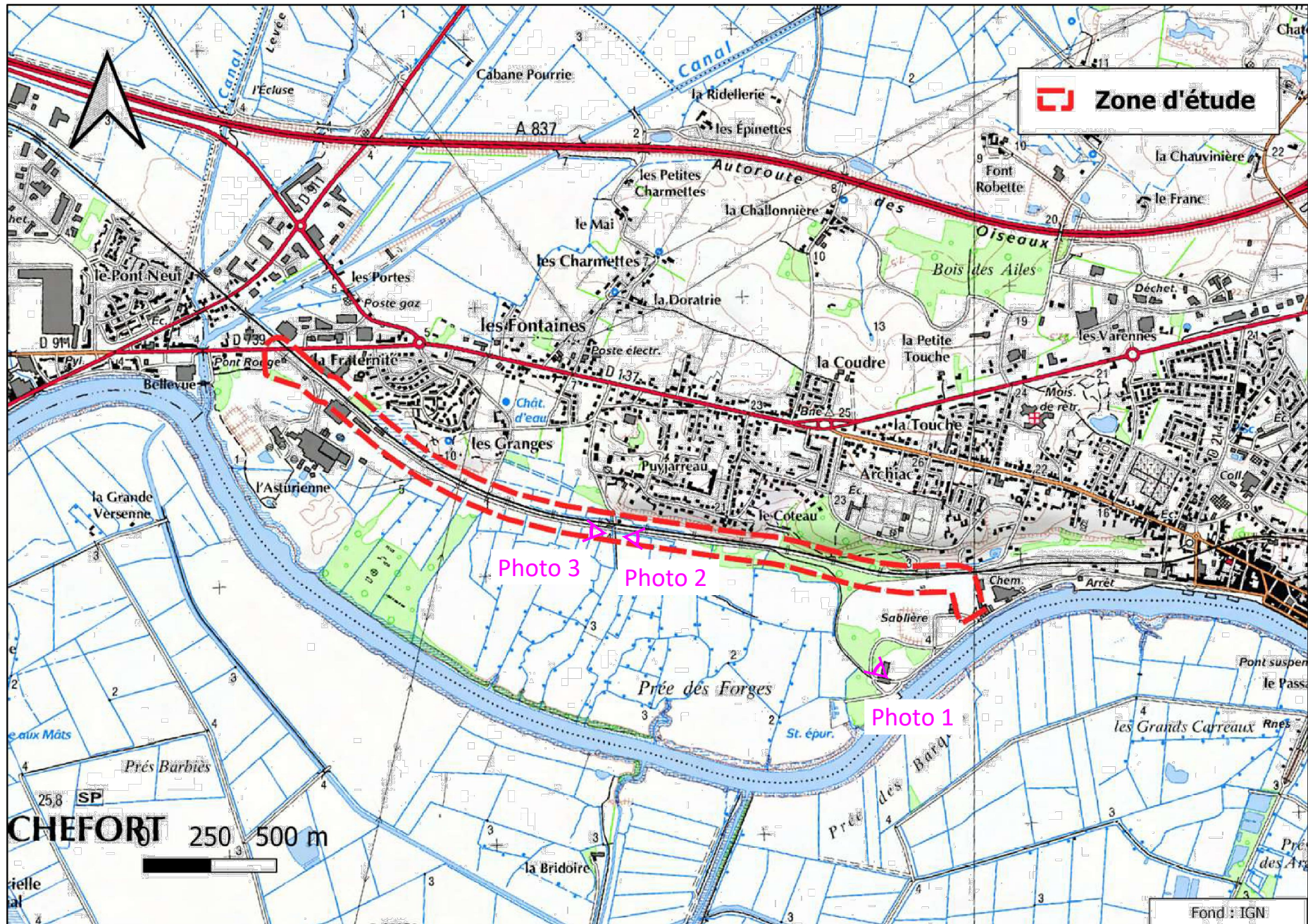


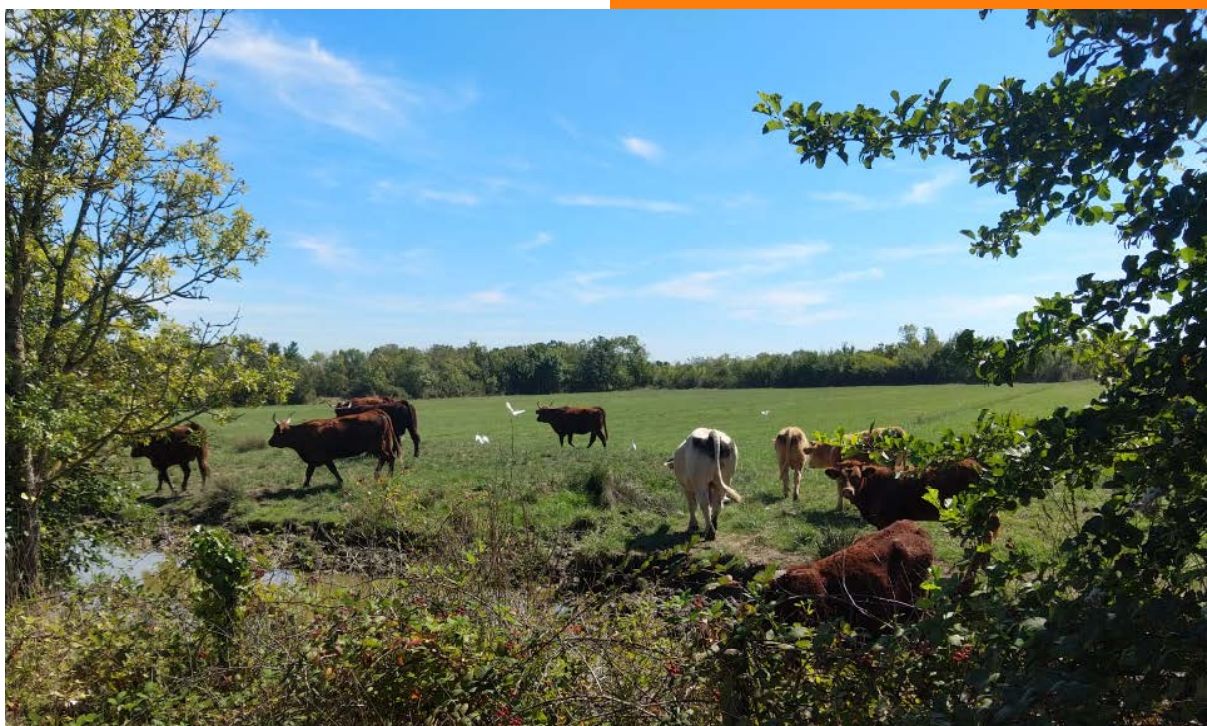
Voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente (17)

Photo 3 – environnement proche – photo du 08/11/2019



Figure 1 : Plan de situation et zone d'étude





NOTE DE SYNTHÈSE

Création d'une voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente

Note de synthèse sur les enjeux liés aux milieux naturels

Novembre 2020

Conseil Départemental de Charente-Maritime



CLIENT

RAISON SOCIALE	Département de la Charente-Maritime Direction Mer et Littoral
COORDONNÉES	85, Boulevard de la République CS 60003 17076 La Rochelle Cedex 9
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Madame Céline MARMET Mail : celine.marmet@charente-maritime.fr

SCE

COORDONNÉES	Zone Technocéan Chef de Baie – Rue Charles Tellier 17000 La Rochelle Tél : 05 46 28 35 66 E-mail : laroche@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Monsieur Jean-François Marchais Tél : 05 46 28 35 66

RAPPORT

TITRE	Création d'une voie de desserte du port de commerce de Tonnay-Charente - Note de synthèse sur les enjeux liés aux milieux naturels
NOMBRE DE PAGES	43
NOMBRE D'ANNEXES	1
MARCHE	2020605H20/1/01

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
200656	16/11/2020	Edition n°3	Remarques du CD17	CHM	LRD/JFM

Sommaire

Introduction.....	4
1. Contexte de la mission.....	4
2. Présentation du projet.....	4
3. Délimitation de la zone d'étude	4
Contexte écologique	6
1. Périmètres environnementaux	6
2. Continuités écologiques	11
Enjeux des milieux naturels identifiés.....	12
1. Flore et habitats	12
2. La faune du site d'étude.....	22
2.1. Avifaune	22
2.2. Mammifères (hors chiroptères)	25
2.3. Chiroptères	26
2.4. Amphibiens.....	26
2.5. Reptiles	27
2.6. Lépidoptères.....	27
2.7. Odonates.....	28
3. Synthèse des enjeux	30
Incidences potentielles des aménagements	34
4. Incidences sur la flore et les habitats	34
5. Incidences sur la faune	34
5.1.1. Incidences en phase travaux.....	34
5.1.2. Incidences permanentes	34
6. Procédures réglementaires	36
Annexes.....	40

Introduction

1. Contexte de la mission

La Direction Mer et Littoral du Département de la Charente-Maritime envisage la création d'une voie de desserte pour le port de commerce de Tonnay-Charente. La réalisation de ce projet est soumise à la procédure d'évaluation environnementale avec un examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département de la Charente-Maritime a confié à SCE une mission visant à établir un pré-diagnostic des enjeux liés aux milieux naturels, destiné à étoffer l'examen au cas par cas auquel est soumis le projet.

Ce pré-diagnostic comprend :

- Une analyse bibliographique du contexte écologique du site ;
- Deux visites du site par des écologues ;
- Une synthèse des enjeux avérés et potentiels du site ainsi que des potentiels impacts du projet.

La présente note de synthèse vise à présenter les éléments issus de cette mission.

2. Présentation du projet

Le projet de création de voie portuaire pour le port de commerce de Tonnay-Charente se situe au sud de la voie ferrée, entre l'Avenue du Pont Rouge et le quai de la Libération. Sur un linéaire total d'environ 2,9 km, le projet longe par le sud la voie ferrée au niveau d'un délaissé ferroviaire puis finit par bifurquer vers le sud en direction du quai de la Libération, en bord de Charente et à proximité du centre de recyclage.

Cette voie ne sera accessible qu'au trafic portuaire et ne doit pas relever du domaine public départemental.

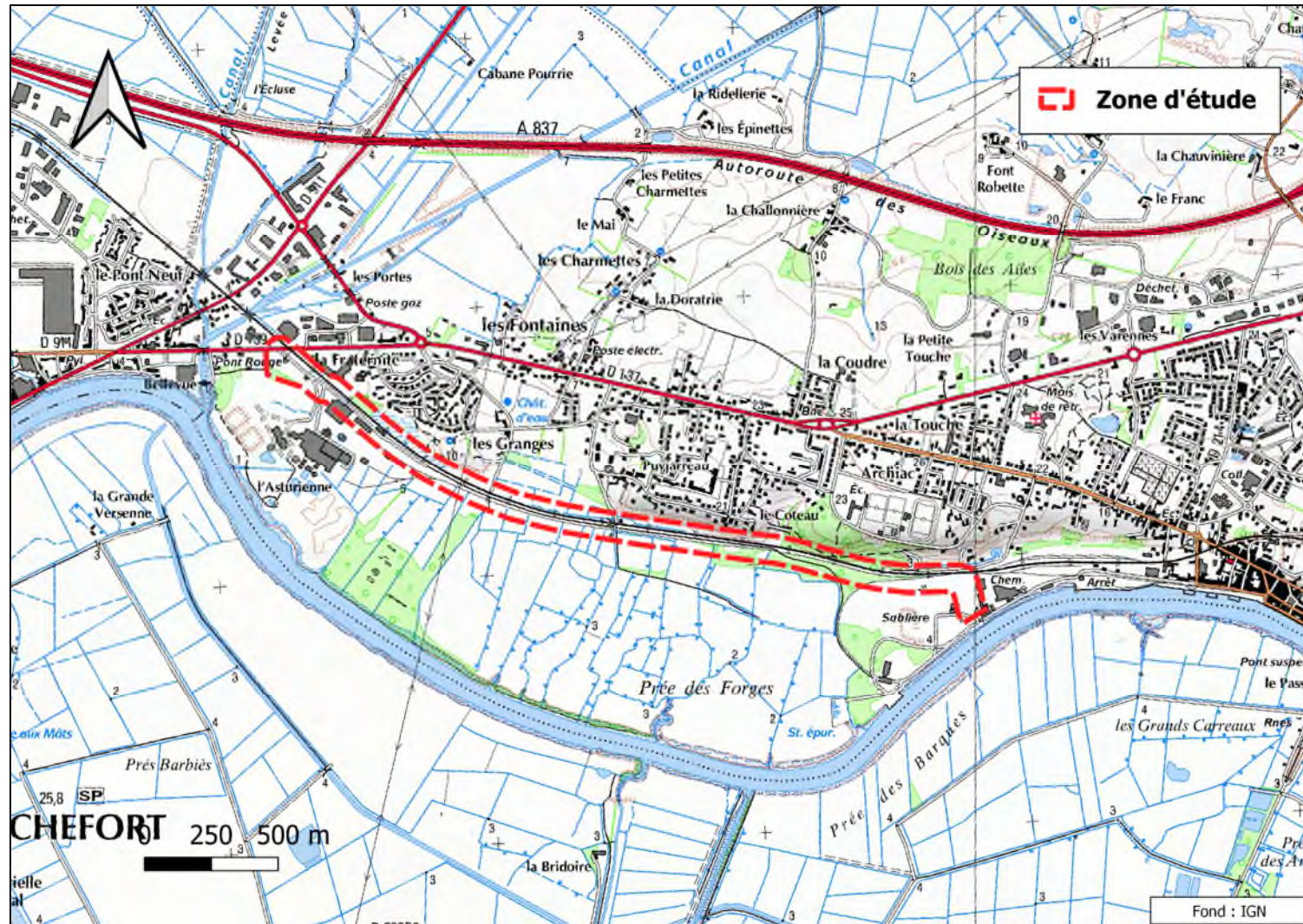


Source *Eric Gaba (Wikimedia Commons)*

3. Délimitation de la zone d'étude

Le périmètre de la zone d'étude correspond à une bande tampon de 50 mètres de part et d'autre du tracé du projet, centré sur le chemin situé en bordure de voie ferrée. Cette zone d'étude ainsi établie permet de caractériser les enjeux d'habitat, de flore et de faune au droit de la zone envisagée pour le projet et les zones sous influence. Une zone d'étude plus large pourra être délimitée ultérieurement pour d'autres thématiques.

Figure 1 : Plan de situation et zone d'étude



Contexte écologique

1. Périmètres environnementaux

Le projet s'inscrit dans plusieurs périmètres environnementaux en lien avec la Charente, ce qui démontre l'intérêt écologique du site.

► Réseau Natura 2000

Estuaire et basse vallée de la Charente (ZPS FR5412025 et ZSC FR5400430)

Ce site se compose d'un ensemble de zones humides incluant le cours du fleuve soumis à marée, son estuaire avec ses platiers argilo-vaseux qui sont d'une richesse trophique remarquable et qui attirent chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs et hivernants, des affluents à débit très variable dont les vallées ont des conformations variées et un complexe de prairies alluviales inondables ouvertes ou bocagères.

Les grands canaux d'alimentation des marais du site constituent des corridors écologiques d'importance. Par ailleurs, le réseau de haies et boisements est utilisé par les chauves-souris comme corridors de déplacement et site d'alimentation. Enfin, l'estuaire de la Charente se situe en plein sur le couloir migratoire est-atlantique qui draine plus de 90 millions d'oiseaux, bénéficiant de la complémentarité entre les vasières et bancs de sable pour l'alimentation et les zones de repos aux alentours (baies de Gatseau, de Bonne-Anse, etc.).

Le site du projet se situe plus précisément dans l'entité écologique « Secteur médian jusqu'à Rochefort », en bordure des prairies alluviales de la Prée des Forges.

Des inventaires ont notamment été réalisés en 2010 et ont permis d'établir un atlas cartographique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Ceux mentionnés au droit de l'aire d'étude du projet seront évoqués ci-après.

► Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Type 1 : Vallée de la Charente entre Bords et Rochefort

Type 2 : Estuaire et basse vallée de la Charente

Ces ZNIEFF ont été identifiées pour les mêmes raisons que les sites Natura 2000. La ZNIEFF de type 1 vise plus précisément l'ensemble de prairies alluviales inondables quadrillé d'un réseau dense de fossés et de canaux bordant le fleuve Charente dans sa partie aval et qui est soumise à marée. Cet ensemble est reconnu pour ses intérêts faunistique et floristique majeurs : population résidente de loutres, terrain de chasse de chiroptères plus ou moins menacés, avifaune nicheuse rare et menacée et avifaune migratrice, amphibiens patrimoniaux, etc.

Figure 2 : Réseau Natura 2000 – SCAN 25

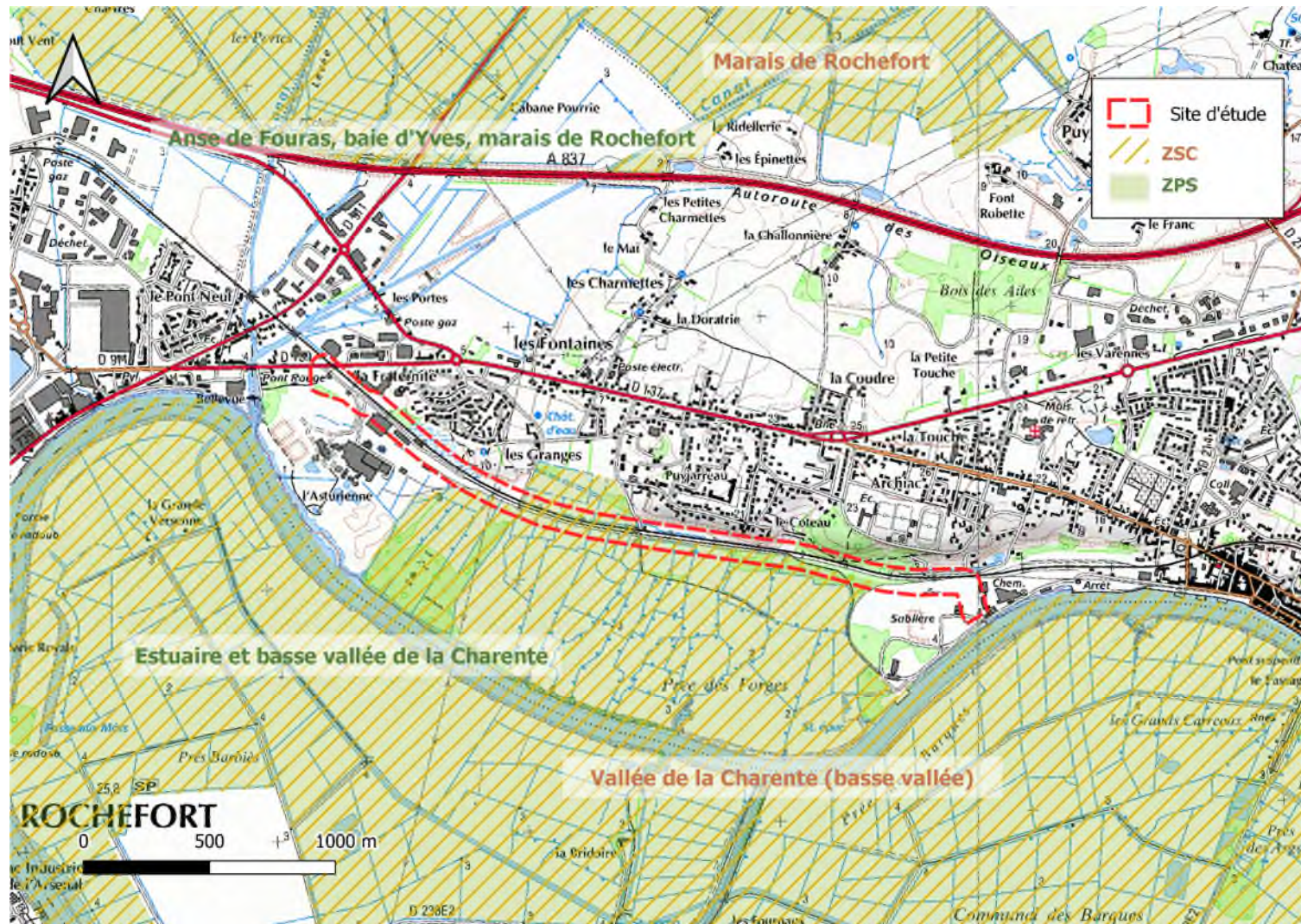


Figure 3 : Réseau Natura 2000 – Orthophotos



Figure 4 : ZNIEFF – SCAN 25

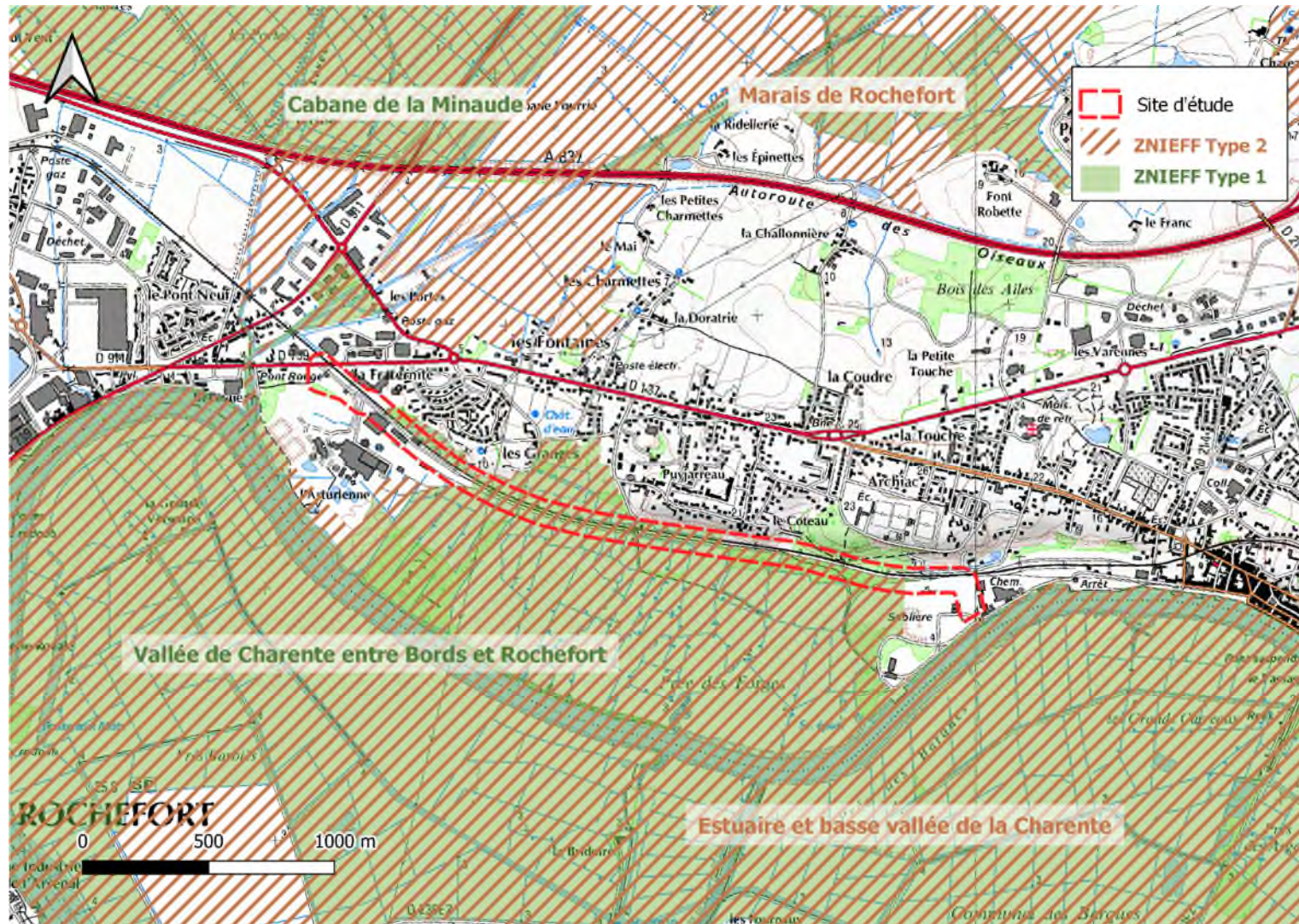


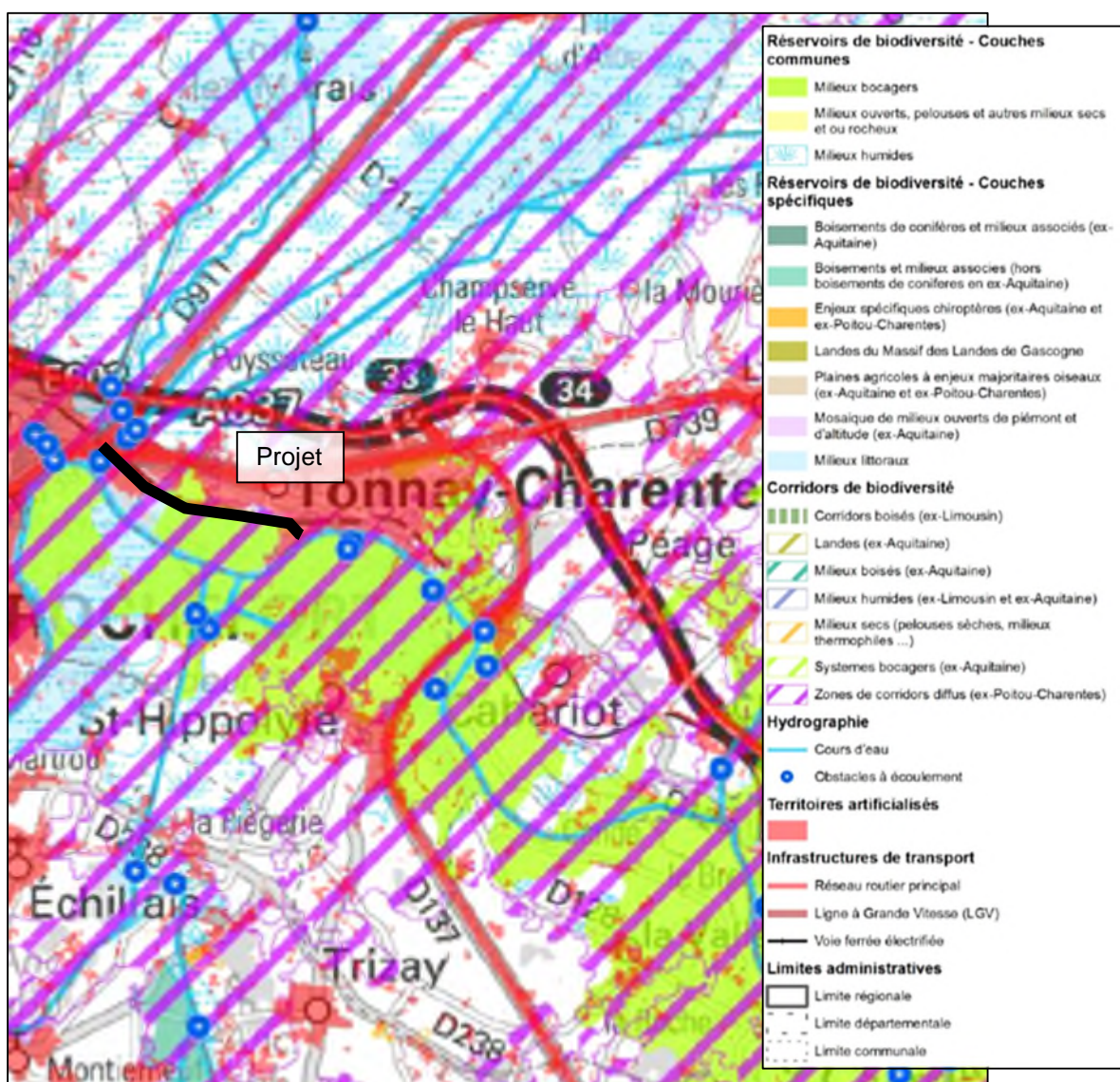
Figure 5 : ZNIEFF - Orthophotos



2. Continuités écologiques

Comme évoqué ci-avant, le secteur de la Prée des forges revêt une grande importance pour les continuités écologiques régionales. En effet, d'après la trame verte et bleue du SRADET de Nouvelle-Aquitaine, ces marais mêlant prairies humides et boisements sont identifiés en zone de corridor diffus et en réservoir de biodiversité « Milieux bocagers ».

Figure 6 : Extrait du SRADET de Nouvelle-Aquitaine



Enjeux des milieux naturels identifiés

Des investigations, menées le 3 et le 16 septembre 2020, ont permis de cerner les principaux enjeux du site vis-à-vis de la flore et de la faune. Toutefois, cette expertise intervient en fin d'été, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et de la période favorable à l'observation d'espèces floristiques protégées, ce qui limite la détection de nombreuses espèces. Les conditions météorologiques étaient cependant inhabituellement bonnes pour la saison.

Le bilan de ces investigations est décliné par thématique ci-après.

Tableau 1 : Campagnes d'inventaires

Groupes étudiés	Conditions météorologiques
Habitat, flore, avifaune, insectes, reptiles, amphibiens, mammifères	03/09 : 20-25°C, temps ensoleillé, pas de pluie, vent faible. 16/09 : 25-30 °C temps ensoleillé, pas de pluie, vent faible

1. Flore et habitats

Les différents habitats rencontrés sur le site d'étude sont décrits ci-après et codifiés selon la typologie Corine Biotopes et la typologie Natura 2000 le cas échéant. La liste des plantes supérieures retrouvées sur le site figure en annexe. Les habitats humides seront mis en avant par une **couleur bleue**.

► Habitats forestiers

Entre la rue des iris et l'extrémité Est de la zone d'étude, la voie ferrée est bordée de différents boisements :

- Au nord de la voie ferrée, des Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes (41.22)
- Au sud de la voie ferrée, des boisements humides :
 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes (41.22) ;
 - Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaie) (83.3211) en mosaïque avec Bois de Trembles (41.D)
 - Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux (41.51)

Figure 7 : Illustration des boisements au sud de la voie ferrée



A proximité des phragmitaies, au nord-ouest des prairies, on retrouve des patches de **Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (44.4)** avec le Chêne pédonculé, le Frêne élevé (probablement hybridé avec le Frêne oxyphyllé) et l'Orme champêtre, en strate arbustive *Hedera helix* et en strate herbacée des espèces comme *Iris foetidissima*, *Euonymus europaeus*, *Rubia peregrina*. Cet habitat correspond à **l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaies-ormaises à Frêne oxyphyllé » (91F0-3)**, retrouvé sur le val de Charente en îlots sporadiques intercalés entre les peupleraies, les cultures et les prairies. L'intérêt biologique et le rôle fonctionnel de ces boisements sont limités du fait de leur très faible surface et de l'absence d'espèces végétales remarquables. Toutefois, les lisières fraîches et les trouées de ces bois peuvent accueillir des formations de mégaphorbiaies associées à l'habitat d'intérêt communautaire « Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sciaphiles à sciaphiles » (6430-7).

Enfin, à l'extrémité ouest de la zone, on retrouve des forêts caducifoliées (41) assez banales.

► Haies

De nombreuses haies sont présentes entre les parcelles de la zone d'étude : haies multi-strates, haies basses rectangulaires avec des arbres, etc.

► Habitats ouverts à semi-ouverts

■ Prairies et stades supérieurs

Dans la partie centrale de la zone d'étude, la voie ferrée est bordée par différentes prairies :

- **Prés salés méditerranéens (15.5)**

Cet habitat humide retrouvé au sud de la voie ferrée correspond à **l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies subhalophiles thermoatlantiques » (1410-3)**. Du fait d'un passage tardif, les seules espèces qui ont pu être repérées lors de la visite sont *Agrostis stolonifera*, *Pulicaria dysenterica*, *Scirpoides holoschoenus*, *Althaea officinalis*, *Juncus inflexus*. Ce type d'habitat se développe de façon optimale sur les sols argileux saumâtres des marais arrière-littoraux et prospère par une gestion de fauche ou pâturage traditionnels.

Figure 8 : Illustration de l'habitat 15.5



Les prairies subhalophiles thermo-atlantiques de la basse vallée de la Charente présentent **un intérêt floristique remarquable avec des espèces rares ou menacées au niveau national ou régional**. Par ailleurs, dans le diagnostic biologique du site, il était précisé que dans certaines parcelles privilégiées à la gestion extensive (notamment fauche tardive), un enrichissement avec des espèces de prairies alluviales et du cortège du Molinion était observé.

Le tableau ci-dessous liste les différentes espèces patrimoniales susceptibles d'être retrouvées.

Tableau 2 : Liste des espèces patrimoniales potentielles de l'habitat 15.5

Nom scientifique	Noms vernaculaires	Protection France	Protection Poitou-Charentes	LR France	LR Poitou-Charentes
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Renoncule à feuilles d'ophioglosse	X		LC	NT
<i>Iris spuria ssp maritima</i>	Iris maritime		X	LC	NT
<i>Inula helenium</i>	Grande inule			NA	NT
<i>Myosurus minimus</i>	Queue de souris			LC	NT
<i>Trifolium patens</i>	Trèfle étalé			LC	NT
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches			LC	VU
<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade			LC	NT
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne			LC	NT
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat			NT	EN

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

- Prairies mésophiles (38) x Prairies humides eutrophes (37.2)

Le caractère halophile n'est pas retrouvé au nord de la voie ferrée où on retrouve plutôt de la végétation de prairies mésophiles en mosaïque avec de la végétation de prairies humides eutrophes.

- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (37.4)

Au sud de la voie ferrée, les prairies sub-halophiles thermo-atlantiques sont bordées par des bandes monospécifiques de scirpe-jonc (*Scirpoides holoschoenus*) implantées au niveau des remblais de l'ancienne voie ferrée. Cet habitat, remarquable sur le littoral charentais, présente ici un intérêt moindre du fait de son implantation sur des remblais et de l'absence de ses espèces compagnes.

Figure 9 : Illustration de l'habitat 37.4



- Phragmitaie (53.11)

Entre l'extrémité nord-ouest du projet et la rue des Iris, la voie ferrée est ponctuellement bordée de dépressions inondables colonisées par *Phragmites australis*.

Figure 10 : Illustration de l'habitat 53.11



- Autres prairies

On retrouve d'autres faciès de prairies éparpillés sur la zone d'étude : prairies améliorées composées d'Houlque laineuse (81) au niveau des délaissés ferroviaires, prairies mésophiles (38) et prairies humides améliorées (81.2) au niveau des espaces verts du site de Timac agro.

■ Les friches (87)

La zone d'étude se caractérise par une relative abondance de parcelles plus ou moins enfrichées, notamment :

- à l'est du site industriel Timac agro : on retrouve ainsi des parcelles en friches puis des fourrés (31.8) en s'approchant de la zone à phragmitaie ; quelques espèces caractéristiques de conditions humides y sont retrouvées.
- En bordure de la voie ferrée actuelle et au niveau de l'ancienne voie ferrée
- A l'extrémité ouest de la zone d'étude, au niveau du site industriel ; à noter, une importante colonisation par l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), une espèce exotique envahissante.

► Habitats aquatiques :

Eaux eutrophes (22.13)

Les eaux des canaux séparant les prairies de la zone d'étude ont été associées à l'**habitat d'intérêt communautaire « Rivière, canaux et fossés eutrophes des marais naturels » (3150-4)**. D'après le diagnostic biologique du DOCOB du site Natura 2000, ces canaux peuvent être colonisés par une végétation de macrophytes enracinés et/ou flottants dont certaines espèces patrimoniales. Dans la zone d'étude, les canaux ne présentent pas de colonisation pas des espèces invasives.

Figure 11 : Illustration de l'habitat 22.13



► **Habitats anthropiques**

Sur la zone d'étude, on retrouve plusieurs types d'habitats anthropiques :

- Des sites industriels à chaque extrémité du projet (86.3)
- Ponctuellement, au nord de la voie ferrée, des habitations avec des jardins (86)
- La voie de chemin de fer en activité (86.43)
- Alignements d'arbres (84.1)

D'un point de vue floristique, ces milieux ne présentent aucun enjeu.

Figure 12 : Illustration de la voie ferrée en activité



Les habitats de la zone d'étude sont cartographiés sur les figures ci-après. Ils sont codifiés selon la légende ci-après.

Figure 13 : Légende des habitats de la zone d'étude



Figure 14 : Carte des habitats – Planche 1

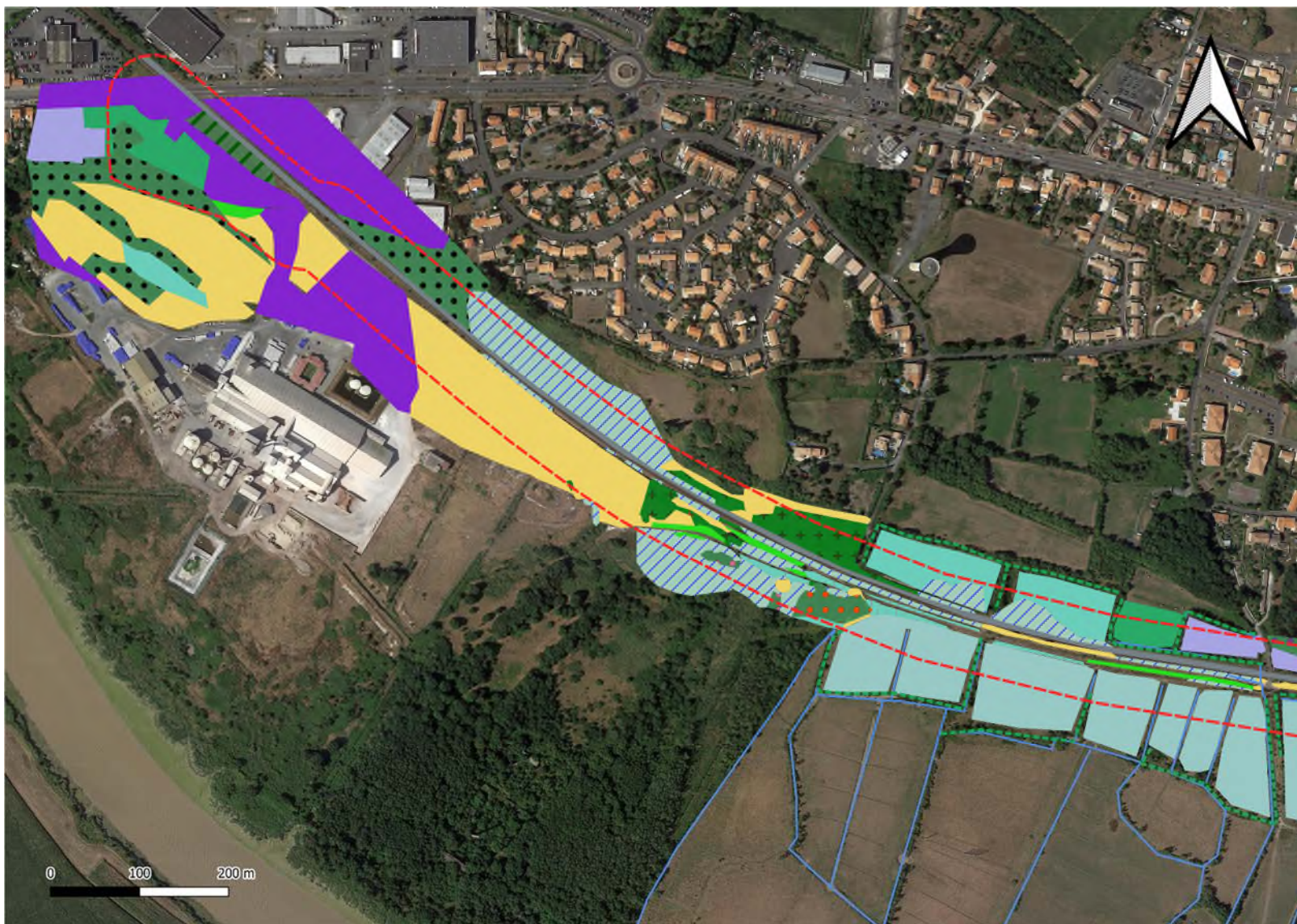
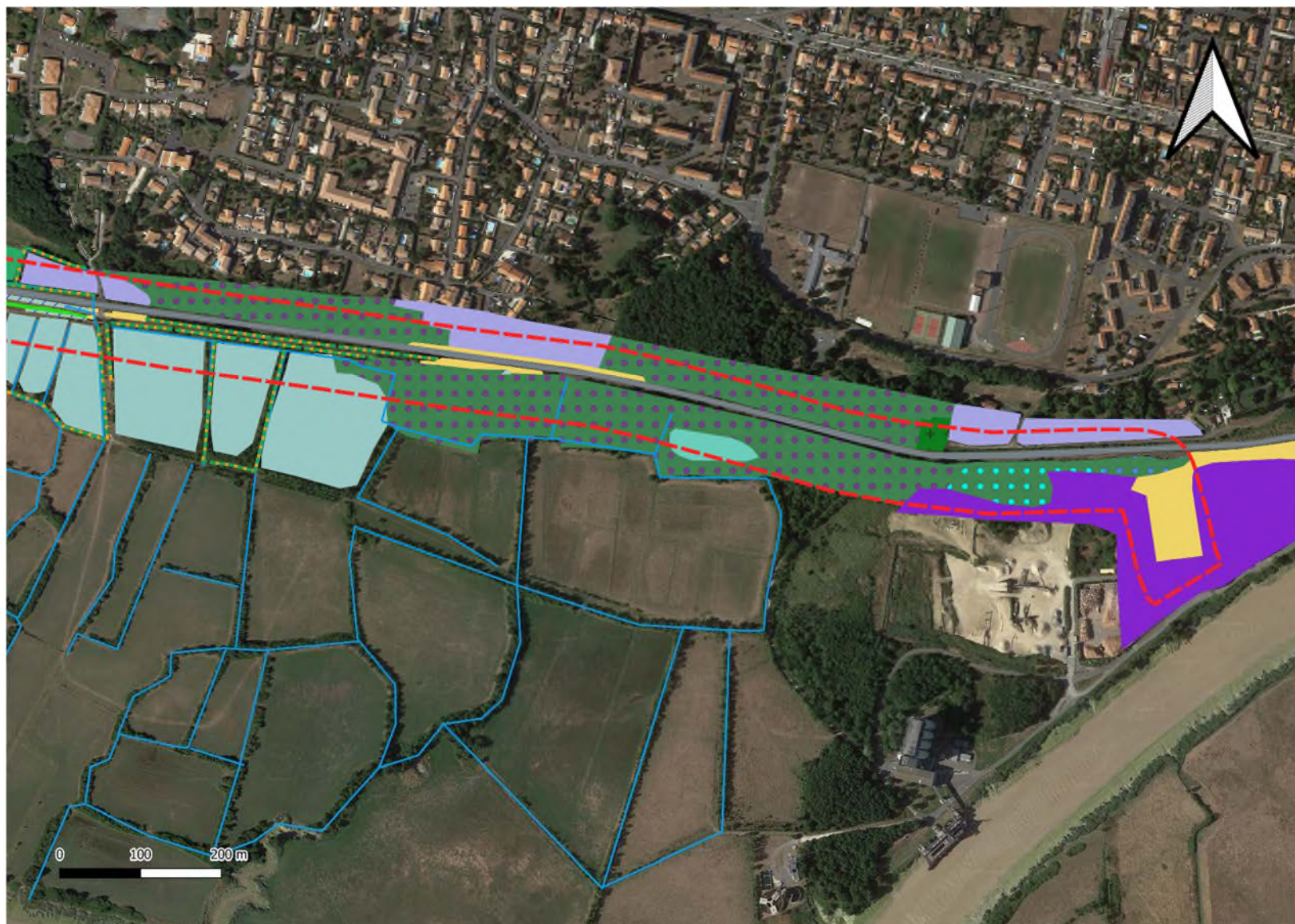


Tableau 3 : Carte des habitats – Planche 2



► **Conclusion**

Les principaux enjeux de la zone d'étude sont les habitats d'intérêt communautaire. Ils sont mis en avant dans la carte ci-après. Leur état de conservation et la présence d'espèces végétales remarquables devront être vérifiés à la saison adéquate.

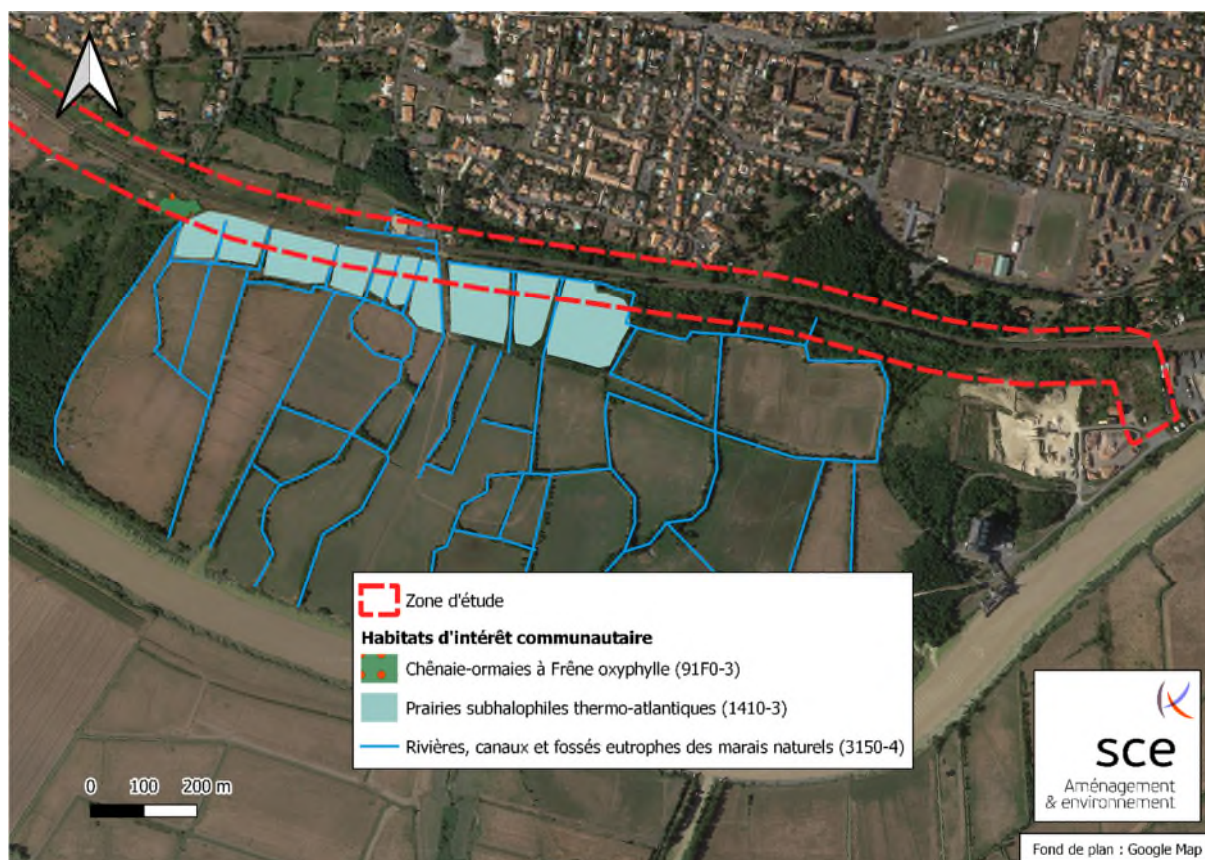
Les enjeux de conservation régionaux sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Les critères sont ceux utilisés dans le catalogue des Habitats naturels du Poitou-Charentes et repris dans le diagnostic biologique du site Natura 2000. **Le niveau d'enjeu proposé sera à adapter selon les résultats des analyses plus poussées de l'état de dégradation des habitats concernés.**

Tableau 4 : Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire

Habitat	Valeur patrimoniale régionale	Menace	Rareté	Synthèse
Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3)	Assez élevée	Moyennement menacé	Assez rare	Modéré
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4)	Moyenne	Moyennement menacé	Assez commun	Faible
Mégaphorbiaies oligohalines (6430-5)	Très élevée	Fortement menacé	Rare	Fort
Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle (91F0-3)	Assez élevée	Fortement menacé	Assez commun	Modéré

Par ailleurs, un certain nombre d'habitats sont considérés comme humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 et entrent ainsi dans le champ de la loi sur l'eau (cf ci-avant).

Figure 15 : Habitats d'intérêt communautaire de la zone d'étude



A titre indicatif, un extrait de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire réalisée par la LPO en 2010 est présenté ci-dessous.

Figure 16 : Extrait de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire



- Lacs eutrophes naturels avec végétation (3150pp)
- Rivières, canaux et fossés eutrophes (3150)
- Ruisseaux et rivières eutrophes (3260)
- Mégaphorbiaies hydrophiles (6430)
- Prés salés méditerranéens (1410)
- Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (91F0)

Source : Atlas cartographique du DOCOB – LPO

2. La faune du site d'étude

La partie suivante synthétise les observations faites lors des visites de terrain au mois de septembre 2020. Elle s'appuie par ailleurs sur les inventaires réalisés par la LPO en 2010 dans le cadre de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs de l'estuaire et de la basse vallée de la Charente. Ces inventaires visaient principalement les espèces d'intérêt communautaire mais ont tenu compte de la présence d'autres espèces patrimoniales. Ces inventaires ont cependant été perturbés par l'événement de la tempête Xynthia qui, en raison de la submersion durable des prairies et bassins par l'eau de mer, a perturbé grandement les populations de faune. Pour cette raison et du fait que ces inventaires commencent à dater, des précautions sont nécessaires vis-à-vis de ces inventaires mais ils permettent quand même de mettre en évidence les niveaux d'enjeux du site.

2.1. Avifaune

La zone d'étude est favorable à la nidification, au repos et à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. La période de prospection n'a pas permis de caractériser le statut de présence des différentes espèces contactées. Celles-ci sont listées dans le tableau ci-dessous.

Au total, 31 espèces protégées ont été contactées sur la zone d'étude. La majorité d'entre elles est constituée d'espèces relativement communes mais on retrouve quand même 3 espèces d'intérêt communautaire (Aigrette garzette, Cigogne blanche et Martin-Pêcheur d'Europe) et 11 autres espèces présentant un enjeu de conservation plus ou moins élevé (sans compter les individus en migration).

Tableau 5 : Liste des oiseaux contactés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux annexe 1	France protégée	France LR nicheurs	Poitou-Charentes LR nicheurs	Statut
Espèces de forêts et fourrés						
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		X	LC	LC	Transit/Alimentation
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		X	NT	LC	Nicheur possible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	LC	Nicheur possible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		X	VU	RE	Migration
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC	Nicheur possible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		X	LC	LC	Migration
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		X	LC	LC	Nicheur possible

<i>Picus viridis</i>	Pic vert		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	LC	Nicheur possible
Espèces de milieux humides, bords d'étangs						
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs		X	LC	VU	Nicheur possible
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette		X	NT	CR	Migration
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	X	VU	NT	Nicheur possible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		X	NT	VU	Transit/Alimentation
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	X	LC	NT	Nicheur certain
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		X	VU	NT	Nicheur possible
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	X	LC	LC	Transit / Alimentation Colonie de nidification à proximité
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		X	LC	VU	Transit/Alimentation
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc		X	/	/	Hivernant ou en déplacement
Espèces de milieux ouverts à semi-ouverts						
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		X	VU	NT	Nicheur possible
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier		X	LC	VU	Nicheur possible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		X	LC	NT	Nicheur possible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC	Alimentation
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet			LC	LC	Nicheur possible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	LC	Nicheur possible
Espèces liées aux bâtiments						
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		X	NT	NT	Nicheur possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		X	LC	NT	Nicheur possible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X	NT	NT	Transit/Alimentation
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		X	LC	LC	Nicheur possible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	LC	Nicheur possible

RE Espèces disparues au niveau régional
CR Espèces en danger critique et non présumées disparues
CR* Espèces en danger critique et peut-être disparues
EN Espèces en danger
VU Espèces vulnérables

NT Espèces quasi-menacées
LC Espèces de préoccupation mineure
DD Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
NA Espèces naturalisées

Trois espèces d'intérêt communautaire ont été contactées :

- L'Aigrette garzette utilise les prairies humides et les canaux à proximité du site d'étude pour s'alimenter. Lors des visites sur le terrain, elle a été aperçue en transit. Le boisement situé directement à l'est du site industriel Timac Agro, entre la Charente et la voie ferrée avait été repérée en 2010 comme colonie de nidification. **L'enjeu de conservation en Poitou-Charentes est toutefois relativement faible.**
- La Cigogne blanche fréquente les prairies humides à proximité de la zone d'étude. Plusieurs nids ont été repérés lors des visites sur le terrain en 2020 ce qui confirme sa nidification dans le secteur.
- Le Martin-pêcheur d'Europe, repéré lors des visites de terrain, fréquence probablement les canaux de la zone d'étude pour s'alimenter et peut-être pour y nicher (nidification cavernicole au sein des berges).

Hormis ces trois espèces d'intérêt communautaire, on peut séparer les autres oiseaux contactés en plusieurs cortèges, caractérisés ci-après.

► Cortège des espèces de forêts et fourrés

Les fourrés et forêts du site peuvent être utilisés par les espèces de ce cortège pour leur nidification. L'enjeu lié à ce cortège est assez faible avec majoritairement des passereaux protégés communs. Il faut toutefois signaler la présence de la Bouscarle de Cetti, considérée comme « quasi-menacée » à l'échelle nationale et qui peut nicher dans les fourrés du site.

► Cortège des espèces de milieux humides et de bords d'étangs

La zone d'étude, située dans la basse vallée de la Charente, se caractérise par l'abondance de milieux humides et de points d'eau. On retrouve ainsi des espèces inféodées à ces milieux. L'enjeu lié à ce cortège est modéré avec plusieurs espèces protégées contactées et qui sont susceptibles de nicher dans la zone d'étude qui présentent un enjeu de conservation. On peut notamment citer **la Cisticole des joncs et le Phragmite des joncs**, la première pouvant nicher dans la végétation assez haute près des marais et le deuxième dans les phragmitaies. Par ailleurs, les trois espèces d'intérêt communautaire évoquées précédemment font partie de ce cortège.

► Cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts

Pour ce cortège, on peut signaler trois espèces protégées plus ou moins menacées qui ont été contactées et peuvent nicher dans l'aire d'étude : Chardonneret élégant, Torcol fourmilier et Fauvette grisette.

► Cortège des espèces liées aux bâtiments

Plusieurs espèces protégées quasi-menacées ont été contactées et nichent probablement dans les bâtiments de la zone d'étude.

Les inventaires réalisés en 2010 apportent des informations supplémentaires sur les enjeux avifaunistiques de la zone d'étude et de ses abords :

- Une colonie de reproduction des ardéidés majeure est présente au niveau du boisement juste au sud de la zone ;
- Les prairies humides au sud de la voie ferrée constituent un site d'alimentation pour ces ardéidés (points gris ci-contre) ;
- Un couple nicheur de pie-grièche écorcheur (espèce d'intérêt communautaire quasi-menacée en France) était également présent au niveau de l'aire d'étude ;

Figure 17 : Extrait de l'atlas cartographique du DOCOB du site Natura 2000 (LPO)



2.2. Mammifères (hors chiroptères)

Plusieurs espèces ont été contactées sur la zone d'étude (contact visuel ou déjections). Elles sont listées ci-dessous.

Tableau 6 : Liste des mammifères contactés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats annexe 4	France protégée	Plan National d'Actions	Liste rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne				NT	NT
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				LC	LC
<i>Myocastor myocastor</i>	Ragondin				NA	NA

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

On retiendra plus particulièrement les espèces évoquées ci-dessous.

► Le Lapin de Garenne

Il s'agit d'une espèce relativement commune qui a connu une assez forte régression lors des dernières décennies, ce qui justifie son statut « quasi-menacé » sur les listes rouges nationale et régionale. Des déjections ont été trouvées sur la zone d'étude.

► Le Ragondin

Il s'agit d'une espèce exotique envahissante classée nuisible notamment en raison des dégâts qu'il provoque sur les berges. Plusieurs individus ont été contactés au niveau des canaux de la zone d'étude. Ils représentent une menace pour l'intégrité de l'habitat d'intérêt communautaire lié à ces canaux.

Par ailleurs, les inventaires réalisés en 2010 avaient mis en évidence la présence de la Loutre au niveau des canaux de l'aire d'étude. Cette espèce a subi une forte régression lors du 20^{ème} siècle mais a aujourd'hui bien recolonisé son territoire ce qui explique la préoccupation mineure quant à sa conservation.

Le Vison d'Europe, dont la conservation au niveau européen est **prioritaire**, n'a pas été contacté lors de ces mêmes inventaires mais sa présence est avérée dans la basse vallée de la Charente du fait de données de capture et de mortalité. La basse vallée de la Charente semble même jouer un rôle majeur pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale.

La présence de ces deux espèces sur la zone d'étude devra être caractérisée plus finement.

Tableau 7 : Liste de mammifères potentiellement présents sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dir. Habitats ann.2	Dir. Habitats ann. 4	France protégée	PNA	LR France	LR Poitou-Charentes
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	X	X	Art. 2	X	LC	LC
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	X	X	Art. 2	X	CR	CR

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

2.3. Chiroptères

Ce groupe n'a pas été prospecté lors des visites effectuées au cours du mois de septembre 2020. Dans la zone d'étude, les lisières boisées, les haies et la végétation linéaire le long des canaux peuvent être fréquentées pour la chasse et les déplacements. Par ailleurs, aucun arbre creux pouvant servir de gîte diurne n'a à ce stade été repéré dans la zone d'étude.

En 2010, les espèces contactées dans ou à proximité de la zone d'étude étaient un oreillard indéterminé, la Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle commune. Il s'agit d'espèces protégées et d'intérêt communautaire. La Pipistrelle commune présente un enjeu de conservation un peu plus fort que les autres espèces.

Tableau 8 : Liste des chiroptères contactés près de la zone d'étude en 2010

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dir. Habitats ann. 2	Dir. Habitats ann. 4	France protégée	Liste rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes
<i>Barbastelle barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X	X	LC	LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux		X	X	LC	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		X	X	LC	LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		X	X	NT	NT

RE Espèces disparues au niveau régional
CR Espèces en danger critique et non présumées disparues
CR* Espèces en danger critique et peut-être disparues
EN Espèces en danger
VU Espèces vulnérables

NT Espèces quasi-menacées
LC Espèces de préoccupation mineure
DD Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
NA Espèces naturalisées

2.4. Amphibiens

La zone d'étude est favorable aux amphibiens à la fois par la présence de points d'eau permettant leur reproduction (canaux, fossés, dépressions) et de boisements et haies permettant leurs déplacements et utiles lors de leur phase terrestre.

Seule la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) a été contactée sur la zone d'étude mais la période de prospection était loin d'être optimale pour l'observation des amphibiens, qui ont quitté les sites de reproduction pour la plupart. Cette espèce est considérée aujourd'hui comme appartenant à un complexe taxonomique très difficile à déterminer de façon fiable. On utilisera le concept englobant de « complexe grenouilles vertes » pour s'y référer.

Deux autres espèces protégées relativement communes ont été retrouvées sur la zone d'étude lors des inventaires réalisés en 2010 : la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

Tableau 9 : Liste des espèces d'amphibiens contactées en 2010 et en 2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dir. Habitats ann. 2	Dir. Habitats ann. 4	France protégée	LR France	LR Poitou-Charentes
<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe grenouille verte					
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale		X	Art. 2	LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée			Art. 3	LC	LC

RE Espèces disparues au niveau régional
CR Espèces en danger critique et non présumées disparues
CR* Espèces en danger critique et peut-être disparues
EN Espèces en danger
VU Espèces vulnérables

NT Espèces quasi-menacées
LC Espèces de préoccupation mineure
DD Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
NA Espèces naturalisées

2.5. Reptiles

De nombreux reptiles ont été contactés tout au long de la zone d'étude lors des visites du site. En effet, le délaissé ferroviaire, les haies et les lisières constituent des habitats particulièrement favorables aux reptiles, qui profitent par ailleurs des prairies à proximité pour la chasse. Par ailleurs, la couleuvre helvétique profite de la présence à proximité de sites de reproduction pour les amphibiens, qui constituent ses principales proies.

Les espèces contactées sont toutes protégées et trois d'entre elles sont d'intérêt communautaire. Elles sont cependant assez communes en Poitou-Charentes. Elles sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Liste des reptiles contactés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	France protégée	Plan National d'Actions	Liste Rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		Art. 2		LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Ann. IV	Art. 2		LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Ann. IV	Art. 2		LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann. IV	Art. 2		LC	LC

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

A noter, la Cistude d'Europe, une espèce protégée dont les populations déclinent (**statut sur la liste rouge régionale : NT**), a été notée en plusieurs endroits au niveau des marais alluviaux de la Charente. Sa présence méritera d'être vérifiée au niveau des canaux de la zone d'étude.

2.6. Lépidoptères

Plusieurs papillons très communs ont été contactés sur les friches de l'aire d'étude. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des lépidoptères contactés sur le site d'étude

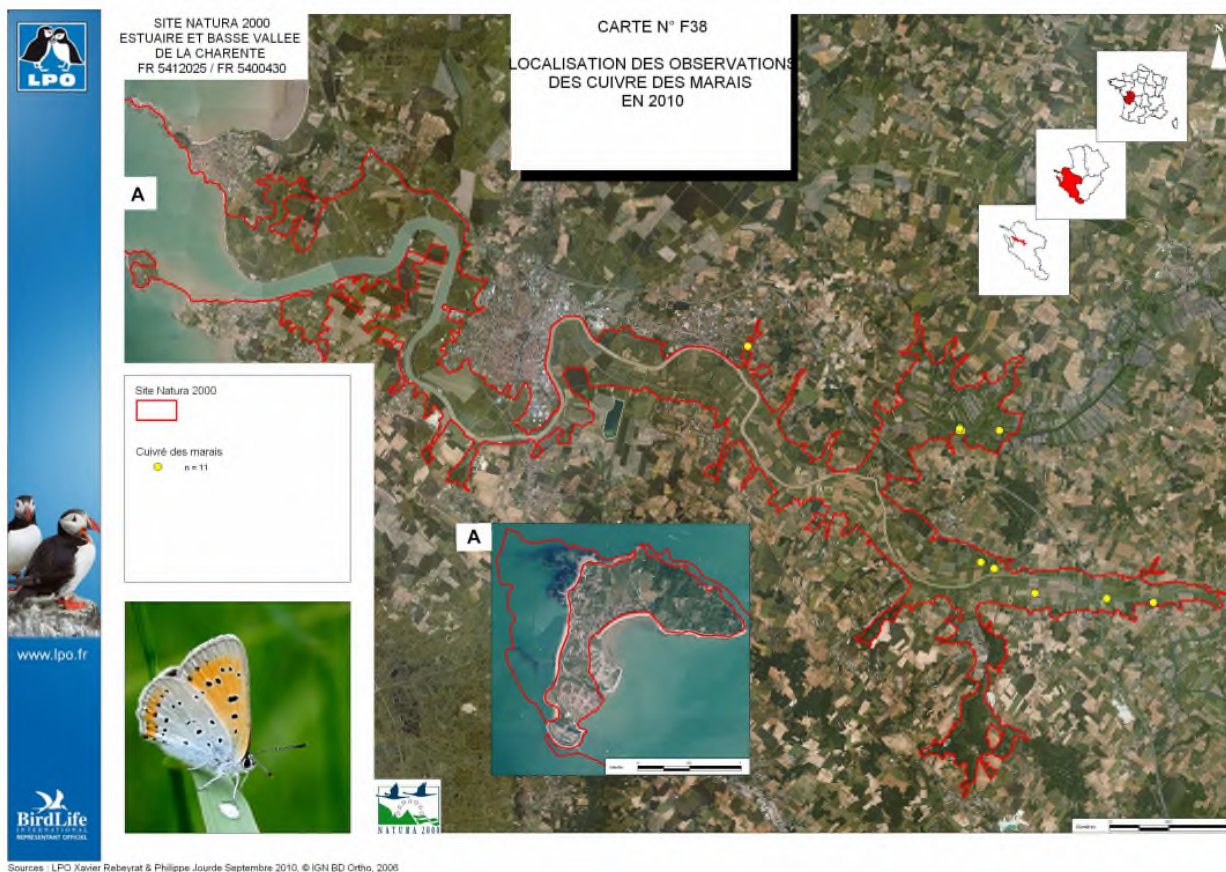
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	France protégée	Plan National d'Actions	LR France	LR Poitou-Charentes
Espèces contactées en 2020						
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane					LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil					LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave					LC
<i>Colias crocea</i>	Souci					LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis					LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain					LC
Espèces remarquables potentielles						
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Ann. II et IV	X		LC	VU

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

Par ailleurs, les prairies humides de l'aire d'étude sont susceptibles d'accueillir le cuivré des marais, une espèce protégée au niveau national et assez rare en Poitou-Charentes, qui est inféodée aux prairies humides et présente en quelques points sur le site Natura 2000 « Estuaire et Basse vallée de la Charente » malgré un déclin drastique de ses populations, notamment en raison de l'artificialisation des prairies et leur mitage par des cultures intensives.

Lors des inventaires réalisés en 2010 sur le site Natura 2000, il n'avait pas été contacté sur la zone d'étude du projet de voie portuaire mais sa présence méritera d'être vérifiée, notamment à travers la présence ou non de ses plantes hôtes (oseilles sauvages). Les pratiques de fauche peuvent notamment conditionner sa présence (fauche tardive à partir du 1^{er} octobre nécessaire pour la deuxième génération estivale).

Figure 18 : Extrait de l'atlas cartographique du DOCOB



2.7. Odonates

La présence de nombreux points d'eau sur la zone d'étude est favorable aux odonates.

Plusieurs odonates très communs et un autre un peu moins commun en Poitou-Charentes, l'agrion blanchâtre, ont été contactés près des points d'eau de la zone d'étude. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

L'agrion blanchâtre est une espèce endémique du sud-ouest de l'Europe pour laquelle le Poitou-Charentes constitue une limite nord de son aire de répartition, ce qui demande une vigilance particulière

notamment dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente. En revanche, l'espèce est très répandue sur tout le territoire de la Charente-Maritime où elle est commune sur les grands cours d'eau et les marais, comme c'est le cas au niveau de la basse vallée de la Charente. L'enjeu lié à cette espèce est donc assez faible.

Tableau 12 : Liste des odonates contactés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats annexe 4	France protégée	Dét Poitou Charentes	Liste Rouge France	Liste rouge Poitou-Charentes
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue				LC	LC
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre				LC	NT
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié				LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin				LC	LC

RE	Espèces disparues au niveau régional	NT	Espèces quasi-menacées
CR	Espèces en danger critique et non présumées disparues	LC	Espèces de préoccupation mineure
CR*	Espèces en danger critique et peut-être disparues	DD	Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
EN	Espèces en danger	NA	Espèces naturalisées
VU	Espèces vulnérables		

L'Agrion de mercure, une espèce protégée à l'échelle nationale et citée sur le site Natura 2000, se limite strictement aux petits affluents de la Charente (le Bruant et le Freussin) et ne concerne donc pas la zone d'étude.

3. Synthèse des enjeux

L'intérêt écologique du site est relativement élevé et est par ailleurs reconnu par son appartenance au réseau Natura 2000 au titre des deux directives (Habitats et oiseaux).

A l'issue des expertises réalisées sur le terrain et de la recherche bibliographique, les enjeux par groupe sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Figure 19 : Synthèse des enjeux de la zone d'étude

Groupe	Enjeux avérés	Enjeux potentiels
Flore et habitats	4 habitats d'intérêt communautaire retrouvés sur la zone d'étude mais dont l'état de dégradation sera à caractériser.	Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales sont susceptibles d'être trouvées sur les habitats d'intérêt communautaire voire sur les autres habitats.
Avifaune	A ce stade, seule la reproduction de la Cigogne blanche (espèce d'intérêt communautaire), dont un nid a été trouvé, est avérée.	Nidification potentielle de nombreuses espèces protégées dont certaines présentent des enjeux de conservation plus ou moins élevés (notamment espèces inféodées aux milieux humides et aquatiques)
Mammifères (hors chiroptères)	La présence du Lapin de Garenne, considéré comme quasi-menacé, est à signaler.	Deux espèces potentiellement présentes au niveau des canaux de l'aire d'étude et qui présentent des enjeux forts à très fort : la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe.
Chiroptères	Pas d'expertise.	Présence de milieux favorables aux chiroptères : lisières, haies végétation linéaire le long des canaux. Plusieurs espèces protégées contactées en 2010 dont la Barbastelle d'Europe, inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats et la Pipistrelle commune, considérée comme quasi-menacée.
Amphibiens	Seule la Grenouille verte a été contactée dans la zone d'étude.	Nombreux points d'eau favorables à la reproduction des amphibiens. Deux espèces protégées assez communes avaient été contactées en 2010 : Salamandre tachetée et Rainette méridionale.
Reptiles	4 espèces protégées mais relativement communes ont été contactées.	Les délaissés ferroviaires, les lisières et les haies sont particulièrement favorables aux reptiles. En 2010, il s'agissait des mêmes espèces qui avaient été contactées.
Lépidoptères	Seules des espèces communes ont été contactées.	Le Cuivré des marais est présent sur quelques stations isolées plus en amont de la basse vallée de la Charente. Il n'avait pas été trouvé sur la

		zone d'étude en 2010 mais sa présence devra être vérifiée du fait du fort enjeu associé à cette espèce.
Odonates	Seules des espèces communes à assez communes ont été contactées.	Nombreux points d'eaux favorables aux odonates. Rien à signaler, l'Agrion élégant n'étant théoriquement présent qu'au niveau des vallées affluentes de la Charente.

Négligeable	Faible	Modéré	Fort
-------------	--------	--------	------

Il est également possible de hiérarchiser les différents habitats du site selon l'importance des enjeux floristiques et faunistiques qui leur sont associés. Cette analyse est réalisée ci-dessous, puis illustrée par la carte ci-après.

► **Les prairies humides**

Il s'agit probablement de l'habitat présentant le plus d'enjeu. En effet, une partie de ces prairies humides sont des habitats d'intérêt communautaire (Prairies subhalophiles thermo-atlantiques) pouvant être support de nombreuses espèces végétales remarquables (Renoncule à feuilles d'Ophioglosse notamment, pour laquelle les marais arrière-littoraux charentais constituent le bastion français de l'espèce). Par ailleurs, ces prairies constituent une zone d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, dont certaines d'intérêt communautaire et pour des reptiles protégés. Ces prairies s'inscrivent dans une mosaïque de milieux complémentaires (boisements, haies, pièces d'eau, etc.) permettant la présence d'une avifaune remarquable. De même, plus localement, les reptiles profitent ici d'un habitat complémentaire aux zones de repos permises par la voie ferrée et ses abords.

Enjeu : **FORT**

D'autres prairies humides sont plus banales et présentent moins d'enjeux spécifiques. L'enjeu leur étant associé est ainsi plus faible. A noter tout de même, la présence de bandes de prairies humides méditerranéennes à grandes herbes, un habitat très rare en Poitou-Charentes. Cet habitat humide est cependant ici présent au niveau de remblais ferroviaires et sans ses espèces compagnes, diminuant largement son intérêt.

Enjeu : **FAIBLE** à **MODERE**

► **Les roselières**

Les roselières présentent également de forts enjeux au sein de la zone d'étude. En effet, ces milieux humides sont aujourd'hui en recul en Poitou-Charentes et sont principalement retrouvées sous une forme relictuelle ou dégradée, comme c'est le cas au niveau de la zone d'étude. Elles constituent par ailleurs un habitat privilégié de reproduction, d'hivernage ou d'alimentation pour de nombreux oiseaux (comme le Phragmite des joncs, contacté lors de l'expertise, mais aussi le Busard des roseaux, non contacté lors de l'expertise ni en 2010). Ces milieux sont également favorables aux odonates et constituent un support pour la reproduction de certains amphibiens (Rainette méridionale par exemple).

Enjeu : **FORT**

► **Boisements, haies et fourrés**

Les boisements, haies et fourrés de la zone d'étude présentent a priori moins d'enjeux intrinsèques, mis à part les patches de Chênaies-ormaies à Frêne oxyphyllé qui sont des habitats d'intérêt communautaire. Les chênaies-frênaies, bien représentées sur la zone d'étude, sont répandues en Poitou-Charentes et peuvent constituer le biotope de quelques espèces patrimoniales.

Ils sont en revanche bien fonctionnels pour la faune, notamment pour la nidification d'oiseaux protégés, pour les chiroptères, qui peuvent chasser au niveau des haies ou des lisières et peuvent y faire leur gîte

si des arbres à cavité ou à écorces décollées sont présents. Les fourrés peuvent par ailleurs servir de refuge pour les mammifères ou les reptiles.

Enjeu : MODERE

▶ **Friches**

L'habitat de friches de la zone d'étude ne présente pas d'enjeux intrinsèques particuliers. En revanche, il constitue ici un habitat favorable aux reptiles, notamment le long de la voie ferrée, qui peut représenter un axe de déplacement important pour ces espèces.

Enjeu : FAIBLE

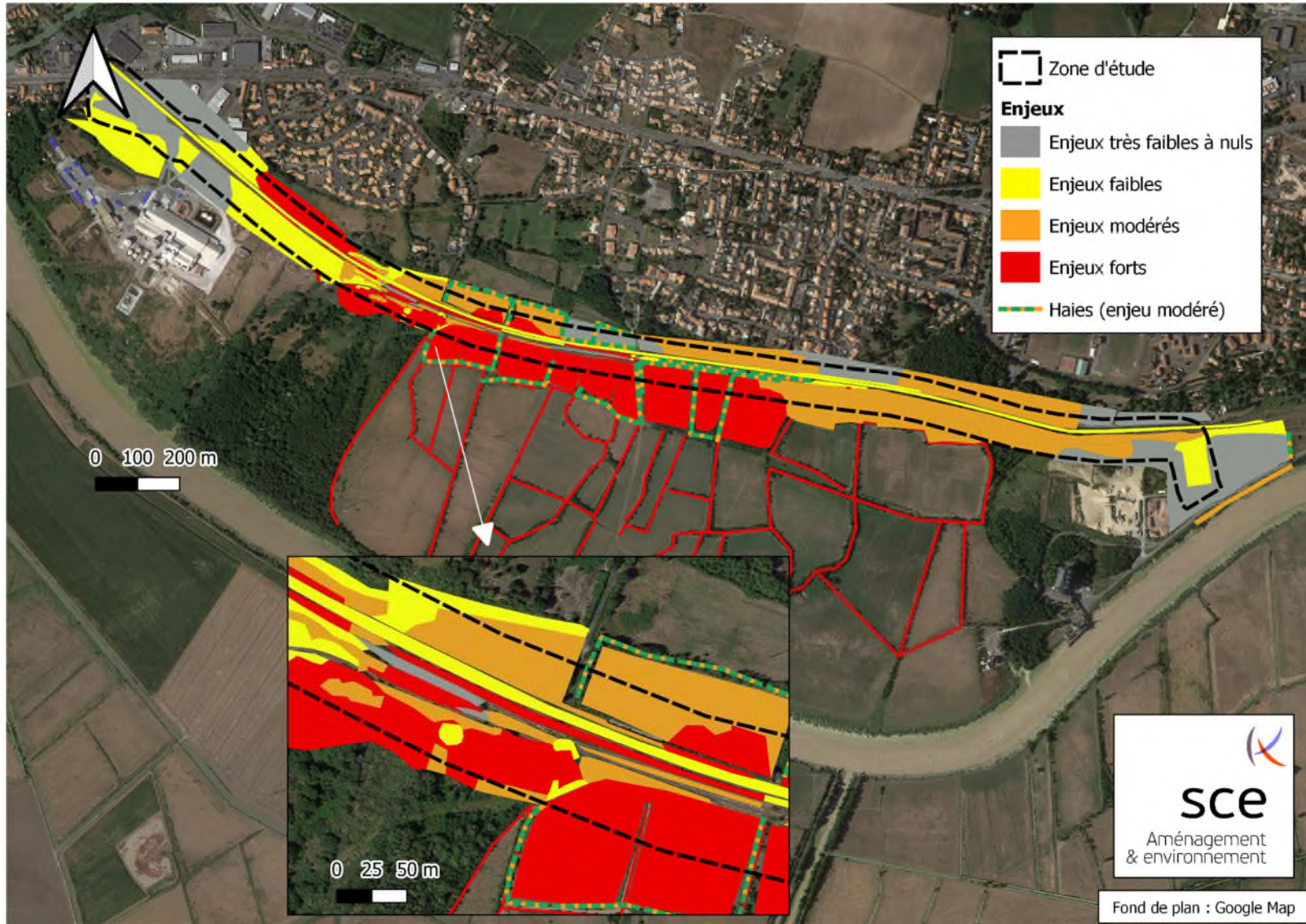
▶ **Les canaux**

Les canaux de la zone d'étude ont été caractérisés comme habitat d'intérêt communautaire, notamment d'après les données du diagnostic biologique du DOCOB. Il s'agit par ailleurs d'un support pour le cycle de développement des odonates et d'un support pour la reproduction de certains amphibiens.

Enfin, les canaux de la zone d'étude avaient été repérés en 2010 pour les déplacements de la Loutre d'Europe. Le Vison d'Europe, espèce présentant un enjeu très fort de préservation du fait de l'état actuel des populations, est également connu pour fréquenter la basse vallée de la Charente.

Enjeu : FORT

Tableau 13 : Enjeux de la zone d'étude



Incidences potentielles des aménagements

4. Incidences sur la flore et les habitats

La réalisation du projet pourrait entraîner une perte de surface pour plusieurs habitats d'intérêt communautaire dont deux à enjeux modérés et un à enjeu fort.

Les conséquences de cette perte de surface devront être analysées au regard de l'état de dégradation des habitats et par une analyse plus poussée des enjeux de conservation de chaque habitat.

Par ailleurs, si des espèces remarquables sont trouvées au niveau des emprises du projet, des mesures devront être prises pour les éviter ou si ce n'est pas envisageable, compenser leur perte (par exemple en faisant de la transplantation si les techniques sont éprouvées pour l'espèce concernée).

5. Incidences sur la faune

5.1.1. Incidences en phase travaux

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet peuvent avoir des incidences négatives temporaires voire permanentes sur la faune de la zone d'étude : dérangement d'espèces, écrasement par les engins de chantier, altération de la qualité des eaux en cas de fuite accidentelle, etc.

Afin de prendre en compte ces différents risques, des mesures doivent impérativement être prises :

- Evitement des périodes sensibles des différents groupes faunistiques
- Adaptation des horaires de travail (espèces aux mœurs nocturnes)
- Mesures de prévention contre la pollution des milieux aquatiques
- Mise en défens des secteurs les plus sensibles
- Etc.

5.1.2. Incidences permanentes

La réalisation du projet peut entraîner, selon la largeur du projet, la destruction définitive d'une partie des différents habitats utilisés par la faune : surfaces boisées, fourrées, délaisses ferroviaires, prairies humides, etc.

Les incidences par taxon sont détaillées ci-dessous.

► Incidences sur les oiseaux

De nombreux oiseaux protégés possiblement nicheurs ont été contactés sur la zone d'étude.

Les incidences du projet sont les suivantes :

- Défrichement de boisements, fourrés et haies potentiellement utilisés pour la nidification ;
- Destruction de phragmitaies constituant l'habitat de certaines espèces patrimoniales (phragmite des joncs notamment)
- Destruction de zones d'alimentation pour de nombreux oiseaux si le projet empiète sur les prairies humides au sud de la voie ferrée. ;
- Dérangement des oiseaux par le trafic poids-lourds, notamment dans les secteurs proches de la future voie.

Par ailleurs, le projet peut entraîner la destruction d'habitats nécessaires aux oiseaux ayant motivé la désignation de la zone de protection spéciale Natura 2000 (Aigrette garzette, Cigogne blanche, Martin-Pêcheur). Les incidences sur ces espèces seront à évaluer mais devraient rester assez faibles si la majeure partie de l'emprise de la voie se situe en dehors des prairies d'intérêt communautaire.

Des mesures seront probablement nécessaires pour recréer/restaurer des habitats favorables aux oiseaux concernés par les incidences du projet. Les ratios de compensation appliqués dépendront du degré de menace de l'espèce concernée.

► **Incidences sur les mammifères**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les incidences négatives du projet sur les mammifères seront négligeables.

En cas de présence avérée de la Loutre et du Vison, l'utilisation de l'espace par ces espèces devra être caractérisée plus finement dans le but d'évaluer précisément les incidences du projet sur ces espèces à forts enjeux (destruction d'habitats, dérangement, mortalité par écrasement, etc.).

► **Incidences sur les chiroptères**

Plusieurs espèces protégées sont potentiellement présentes dans le secteur de la zone d'étude d'après les inventaires de 2010. Le projet pourrait alors entraîner la destruction de certains de leurs habitats : les haies et les lisières qu'ils utilisent pour la chasse et peut-être certains de leurs gîtes (arbres à cavités, etc.).

► **Incidences sur les amphibiens**

Le projet entraînera la disparition d'habitats de reproduction des amphibiens (canaux, prairies inondables, phragmitaies, etc.).

Les emprises du projet au droit de ces habitats devront être évitées et réduites au maximum. Les emprises résiduelles devront faire l'objet de compensation. S'agissant d'espèces relativement communes et d'emprises relativement faibles, les incidences du projet sur les amphibiens devraient rester modérées.

Par ailleurs, la réalisation d'une voie portuaire va entraîner un transit de poids lourds aujourd'hui inexistant. Ce trafic engendré est susceptible d'être un facteur de mortalité pour les amphibiens.

► **Incidences sur les reptiles**

La réalisation du projet entraînera la destruction d'une surface importante d'habitats favorables aux reptiles : friches, délaissés ferroviaires, fourrés notamment. Les espèces contactées sont protégées mais relativement communes. Des mesures devront être mises en œuvre pour retrouver des habitats leur étant favorables.

Par ailleurs, les reptiles apprécient les voies ferrées (le ballast notamment) et leurs abords, où ils trouvent une exposition au soleil aisée et de nombreux abris. La réalisation d'une voie portuaire empruntée par des poids-lourds le long de la voie ferrée, entre deux milieux attractifs (zone de repos et zone d'alimentation), va ainsi constituer un facteur de mortalité pour les reptiles.

► **Incidences sur les papillons**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les papillons contactés sur la zone d'étude ne sont pas protégés et sont très communs. Les incidences du projet sur les papillons seront dès lors très faibles.

En revanche, si la présence du Cuivré des marais était avérée, les incidences du projet pourraient être plus élevées. En effet, ce papillon protégé et d'intérêt communautaire (cité en annexe II de la directive Habitats) est classé vulnérable sur la liste rouge des rhopalocères de Poitou-Charentes, ce qui requiert

plus de vigilance sur la préservation de cette espèce à l'échelle régionale. Ces incidences seront à relativiser dans la mesure où le projet n'impacterait que les prairies humides à leur marge.

► **Incidences sur les odonates**

La réalisation du projet va entraîner une perte d'habitats favorables aux odonates. Les espèces présentes, d'après l'état actuel de nos connaissances, sont communes et non protégées. Les incidences du projet seront ainsi faibles.

Par ailleurs, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation des zones humides seront bénéfiques aux odonates.

6. Procédures réglementaires

Malgré la mise en œuvre de mesures d'évitement, le projet générera probablement des incidences négatives résiduelles sur des espèces protégées ou leurs habitats. La réalisation d'un dossier de demande de dérogation exceptionnelle vis-à-vis des espèces protégées paraît alors nécessaire et ce sera dans ce cadre que sera défini et détaillé l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences sur les espèces protégées ou sur les habitats d'espèces protégées.

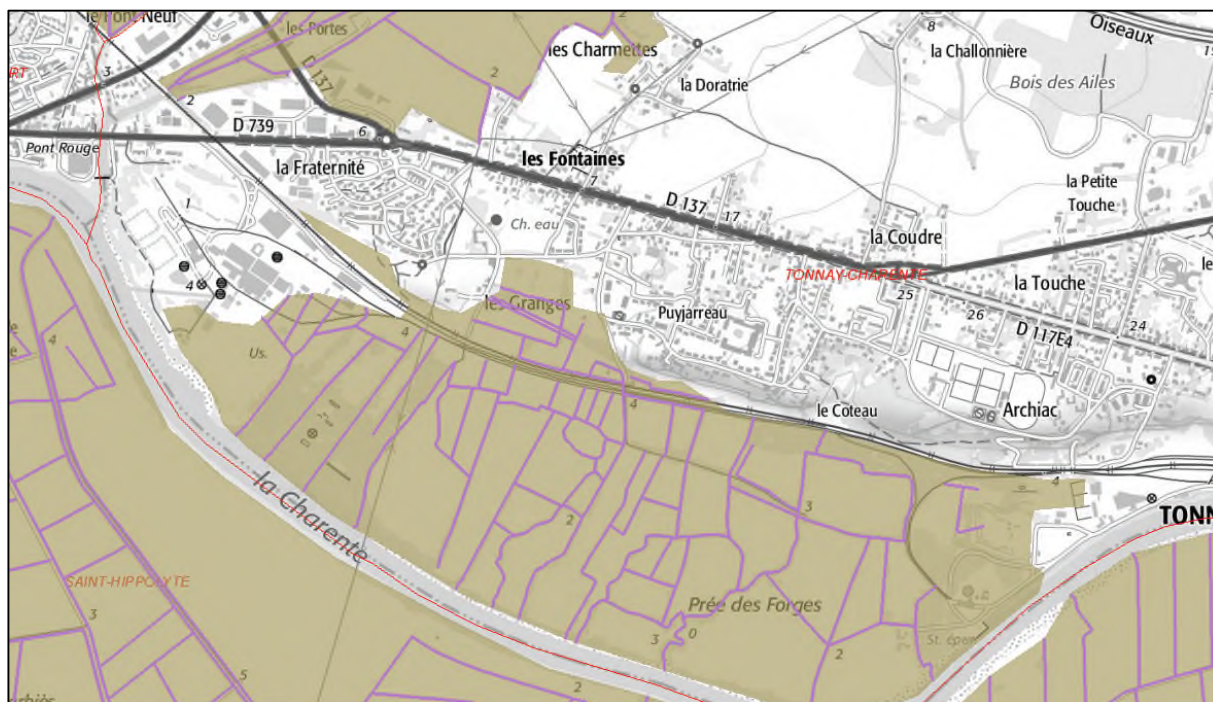
Par ailleurs, une évaluation des incidences Natura 2000 sera nécessaire afin de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du site (habitats listés en annexe I et espèces listées en annexe II de la directive Habitats ; oiseaux listés en annexe I de la directive Oiseaux).

Les autres procédures réglementaires concernées par le projet seront :

- Travaux en sites classés (Estuaire de la Charente) : autorisation spéciale au titre du code de l'environnement (article L341-10) ;
- Autorisation de défrichement au titre de l'article 341-3 du Code forestier (en Charente-Maritime, tout défrichement, même minime, au sein d'un boisement d'une surface égale ou supérieure à 1 ha, est soumis à une autorisation préalable)
- Loi sur l'eau (article L.214-1 et suivants du code de l'environnement), le projet sera concerné au moins par les rubriques suivantes :
 - rejets d'eaux pluviales (2.1.5.0) : probablement déclaration (emprise inférieure 20 ha) ;
 - remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau (3.2.2.0) : si la surface concernée est égale ou supérieure à 10 000 m², il s'agira d'une autorisation (cf. zonages réglementaires du PPR Submersion marine)
 - Imperméabilisation de zones humides ou de marais (3.3.1.0) : a minima une déclaration et selon les emprises du projet, possiblement une autorisation (les emprises se calculant à partir des secteurs de marais délimités sur la carte de la préfecture)

En résumé, le projet sera soumis à la réalisation d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau si ses emprises dans le lit majeur de la Charente ou ses emprises sur les zones de marais sont supérieures à 1 ha.

Figure 20 : Extrait de la carte des marais de Charente-Maritime



Source : Préfecture de Charente-Maritime

Figure 21 : Extrait du PPR Submersion marine de Tonnay-Charente



Table des figures

Figure 1 : Plan de situation et zone d'étude	5
Figure 2 : Réseau Natura 2000 – SCAN 25.....	7
Figure 3 : Réseau Natura 2000 – Orthophotos	8
Figure 4 : ZNIEFF – SCAN 25.....	9
Figure 5 : ZNIEFF - Orthophotos.....	10
Figure 6 : Extrait du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine	11
Figure 7 : Illustration des boisements au sud de la voie ferrée	12
Figure 8 : Illustration de l'habitat 15.5.....	13
Figure 9 : Illustration de l'habitat 37.4.....	14
Figure 10 : Illustration de l'habitat 53.11.....	15
Figure 11 : Illustration de l'habitat 22.13.....	16
Figure 12 : Illustration de la voie ferrée en activité.....	16
Figure 13 : Légende des habitats de la zone d'étude	17
Figure 14 : Carte des habitats – Planche 1	18
Figure 15 : Habitats d'intérêt communautaire de la zone d'étude.....	20
Figure 16 : Extrait de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.....	21
Figure 17 : Extrait de l'atlas cartographique du DOCOB du site Natura 2000 (LPO)	24
Figure 18 : Extrait de l'atlas cartographique du DOCOB	28
Figure 19 : Synthèse des enjeux de la zone d'étude	30
Figure 20 : Extrait de la carte des marais de Charente-Maritime	37
Figure 21 : Extrait du PPR Submersion marine de Tonnay-Charente.....	37

Table des tableaux

Tableau 1 : Campagnes d'inventaires	12
Tableau 2 : Liste des espèces patrimoniales potentielles de l'habitat 15.5.....	14
Tableau 3 : Carte des habitats – Planche 2.....	19
Tableau 4 : Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire.....	20
Tableau 5 : Liste des oiseaux contactés sur la zone d'étude	22
Tableau 6 : Liste des mammifères contactés sur le site d'étude	25
Tableau 7 : Liste de mammifères potentiellement présents sur le site d'étude	25
Tableau 8 : Liste des chiroptères contactés près de la zone d'étude	26
Tableau 9 : Liste des espèces d'amphibiens contactées en 2010 et en 2020.....	26
Tableau 10 : Liste des reptiles contactés sur le site d'étude.....	27
Tableau 11 : Liste des lépidoptères contactés sur le site d'étude.....	27
Tableau 12 : Liste des odonates contactés sur le site d'étude	29
Tableau 13 : Enjeux de la zone d'étude.....	33

Annexes

Annexe 1 – Liste des plantes supérieures relevées lors des investigations

LB_NOM	NOM_VERN	ZH_arrete	N2000	Deter_Znieff_aquitaine	Esp_prot_Franc	Esp_prot_Aquit	LR_Franc	LR_Aquit
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	x					LC	LC
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux, Verne	x					LC	LC
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale, Guimauve sauvage	x					LC	LC
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante						LC	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé, Ray-grass français						LC	LC
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale						LC	VU
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Scolopendre, Scolopendre officinale						LC	LC
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue						LC	LC
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette						LC	LC
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux						LC	LC
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David							
<i>Carex arenaria</i>	Laïche des sables, Salsepareille des pauvres						LC	LC
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier, Châtaignier commun						LC	LC
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune						LC	LC
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine						LC	LC
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa							
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier, Avelinier						LC	LC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style, épine noire, Bois de mai						LC	LC
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires						LC	LC
<i>Crepis sancta</i>	Crépide de Nîmes						NA	
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent						LC	LC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule						LC	LC

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME
CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE DU PORT DE COMMERCE DE TONNAY-CHARENTE

<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage, Daucus carotte						LC	LC
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine, Digitaire commune						LC	LC
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage						LC	LC
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun, Chiendent rampant						LC	LC
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé, épilobe hirsute	x					LC	LC
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêlé	x					LC	LC
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada						NA	
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone						NA	
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque						LC	LC
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	x					LC	LC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun						LC	LC
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre						NA	
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun, Gaillet Mollugine						LC	LC
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles						LC	LC
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes, Mauvette						LC	LC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean						LC	LC
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine						LC	LC
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse, Blanchard						LC	LC
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean						LC	LC
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant						LC	LC
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore, Iris des marais	x					LC	LC
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Herbe de saint Jacques						LC	LC
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	x					LC	LC
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune, Graceline						LC	LC
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers						LC	LC
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante						LC	LC
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune						LC	LC

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME
CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE DU PORT DE COMMERCE DE TONNAY-CHARENTE

<i>Lonicera caprifolium</i>	Chèvrefeuille des jardins						NA	
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune, Salicaire pourpre	x					LC	LC
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette						LC	LC
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc						LC	
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	x					LC	LC
<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna						NA	
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée Poivre d'eau	x					LC	LC
<i>Phragmites australis</i>	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	x					LC	LC
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux						LC	LC
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-boeuf, Pied-de-corbeau						LC	LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures						LC	LC
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet						LC	LC
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble						LC	LC
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé, Porcelane						LC	DD
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille						LC	LC
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai, Cerisier des bois						LC	LC
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire, Prunellier, Pelossier						LC	LC
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	x					LC	LC
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets				x		LC	LC
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent						LC	LC
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin						LC	LC
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune, Réséda bâtard						LC	LC
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens, Rosier des haies						LC	LC
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse, Petite garance						LC	LC
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram, Ronce commune							
<i>Salix alba</i>	Saule blanc, Saule commun	x					LC	LC
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier						LC	LC

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME
CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE DU PORT DE COMMERCE DE TONNAY-CHARENTE

<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle						LC	LC
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir, Sampéchier						LC	LC
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau						LC	LC
<i>Scirpoides holoschoenus</i>	Scirpe-jonc	x					LC	LC
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte							
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc, Silène des prés							LC
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère, Bronde	x					LC	LC
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace							
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit						LC	LC
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs						LC	LC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet						LC	LC
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande						LC	LC
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier						LC	LC
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme, Orme cilié						LC	LC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie						LC	LC
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire, Herbe aux mites						LC	LC
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale						LC	LC
<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome						LC	LC

	Espèces protégées à l'échelle nationales
	Espèces exotiques envahissantes
	Espèces typiques ZH

RE Espèces disparues au niveau régional
CR Espèces en danger critique et non présumées disparues
CR* Espèces en danger critique et peut-être disparues
EN Espèces en danger
VU Espèces vulnérables

NT Espèces quasi-menacées
LC Espèces de préoccupation mineure
DD Espèces pour lesquelles les données sont déficientes
NA Espèces naturalisées



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN